

R I D S P



REVUE INTERNATIONALE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

International Journal of Law and Political Science

ISSN : 2790 - 4830

R.I.D.S.P, Numéro spécial– Juillet 2025



Directeur : Pr. AKONO ADAM Ramsès, Agrégé des Facultés de Droit**Comité scientifique**

Page | i

Pr. Najet BRAHMI*Professeur, Université de Tunis El Manar ;***Pr. Eric DEWEDI***Agrégé des Facultés de Droit, Université de Parakou ;***Pr. Loth Pierre DIWOUTA AYISSI***Professeur, Université de Yaoundé II;***Pr. MOKTAR ADAMOU***Agrégé des Facultés de Droit, Université de Parakou ;***Pr Maturin NNA***Professeur, Université de Ngaoundéré ;***Pr. Marie-Colette KAMWE MOUAFFO***Maître de Conférences, Université de Ngaoundéré ;***Pr. Guy Florent ATANGANA MVOGO***Maître de Conférences, Université de Ngaoundéré ;***Pr. Victorine KAMGOUI KUITCHE***Maître de Conférences HDR, Université de Ngaoundéré ;***Pr. Serge Patrick LEVOA AWONA***Agrégé des Facultés de Droit, Professeur, Université de Ngaoundéré ;***Pr. Emmanuel D. KAM YOGO***Professeur, Université de Douala ;***Pr. Aron LOGMO MBELECK***Professeur, Université de Douala ;***Pr. Maurice KOM KAMSU***Professeur, Université de Maroua***Pr. VOUDWE BAKREO***Agrégé des Facultés de droit, Université de Ngaoundéré ;***Pr. AKONO ADAM Ramsès***Agrégé des Facultés de Droit, Université de Ngaoundéré ;***Pr. Michel Aristide MENGUELE
MENYENGUE***Maître de Conférences, Université de Douala ;***Pr. Nicolas Junior YEBEGA NDJANA***Maître de Conférences, Université de Ngaoundéré ;***Pr. Fred Jérémie MEDOU NGOA***Professeur, Université de Douala ;***Pr. MFEGUE SHE Odile Emmanuelle épouse
MBATONGA***Maître de Conférences, Université de Yaoundé II;***Pr. DJONGA Pierre***Maître de Conférences, Université de Bertoua ;***M. Guy Bucumi Ph.D.***Professeur associé, Faculté de droit, Centre d'Etudes du Religieux contemporain-CERC, Université de Sherbrooke*

Revue Internationale de Droit et Science Politique

Une revue mensuelle dédiée à la recherche approfondie

ISSN : 2790-4830

COMITE DE REDACTION

Page | ii

Rédacteur en Chef

Pr. DJONGA Pierre
Maître de Conférences

Responsable en charge de la propriété intellectuelle : Dr. Job NZOH SANGONG



Coordonnateurs des rubriques



Coordonnateur rubrique Science Politique

Dr. Georges Francis MBACK TINA

Coordonnateur rubrique Droit

Dr. El-Kader Kadjoum ALI ABDEL

Coordonnateur rubrique English Law

Dr. Waraï Michael TAOYANG

Dr. Timothée MANGA BINELI
Dr. Sadjo ALIOU
Dr. Joceline Gaëlle ZOA ATANGANA
Dr. Deguia CHECK IBRAHIM
Dr. Josué Eric BOLNDO
Dr. DIGUIR DABOLE

Dr. BAMANGA DAGA Guidakré
Dr. SAPITODEN Elie
Dr. Alexis BAAYANBE BLAMA
Dr. Dieu-Ne-Dort BADAWE KALNIGA
Dr. ARI HAMADOU GUY

Membres :

Revue Internationale de Droit et Science Politique

Une revue mensuelle dédiée à la recherche approfondie

ISSN : 2790-4830

POLITIQUE DE REDACTION

Page | iii

La Revue Internationale de Droit et Science Politique est publiée par une équipe dynamique et professionnelle en la matière. Les articles sont disponibles sur le site internet de la Revue : www.revueridsp.com

Directives aux auteurs :

La Revue Internationale de Droit et Science Politique reçoit des textes en permanence pour publication dans l'un de ses numéros mensuels. Les auteurs qui soumettent leurs contributions doivent se conformer aux directives suivantes :

- Toute proposition d'article doit être rédigée en format Microsoft Word, en police *Times New Roman*, caractère 12, et en interligne 1,5. Elle comportera un résumé en français et en anglais, des mots clés en français et en anglais, une introduction, un développement contenant un plan à deux parties (I- II- pour les parties ; A- B- pour les sous-parties, et éventuellement des petits 1 et 2), une conclusion. L'ensemble de la contribution doit tenir sur quinze (15) pages au minimum et trente-cinq (35) pages au maximum.
- Chaque proposition d'article doit débuter, juste après l'intitulé de la contribution qui doit être en français et en anglais, par une brève notice biographique précisant l'identité du (des) auteur(s) : Noms et prénoms, titre ou grade universitaire ou profession pour les praticiens non universitaires, l'affiliation institutionnelle.

Références (sources) :

Les références (sources) sont obligatoires dans une proposition d'article. Elles doivent être présentées sur la base du modèle infrapaginale.

Dès lors les références (sources) doivent être présentées en bas de page (notes) selon le style suivant :

- **Pour un ouvrage :** Nom en Majuscule, Initiale du(es) prénom(s) du(es) auteur(s) entre parenthèses, intitulé de l'ouvrage en italique, Ville d'édition, Maison d'édition, Année, page(s).

Exemples :

Page | iv

Un auteur : ONANA (J.), *Gouverner le désordre urbain. Sortir de la tragique impuissance de la puissance publique*, Paris, L'Harmattan, 2019, p.6 ;

Deux auteurs : OST (F.) et VAN DE KERSHOVE (M.), *De la pyramide au réseau. Pour une théorie dialectique du Droit*, Bruxelles, Presses de l'Université Saint Louis, 2010, p. 103

Trois auteurs : BOUSSAGUET (L.) & al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, p.6

- **Pour un article publié dans une revue :** Nom(s) en majuscule, Initiales du(es) Prénom(s), intitulé de l'article entre guillemets, nom de la revue ou de l'ouvrage collectif dans lequel il est publié en italique, numéro de la revue, Année de parution, pages ;

Exemple : KEUBOU (Ph.), « L'évolution de la pratique de l'extradition au Cameroun : de l'arbitraire au timide respect de la réglementation », *RSCrim.*, 1999, p. 565

- **Pour un chapitre d'ouvrage :**

LEVÊQUE (A.), « Chapitre 2 : La sociologie de l'action publique », in JACQUEMAIN (M.) & FRERE (B.), *Epistémologie de la Sociologie. Paradigmes pour le XXIe siècle*, De Boeck Supérieur, Collection « Ouvertures sociologiques », 2008, p.6

- **Pour un document internet :**

Exemple :

Organisation Mondiale de la Santé, Global status report on violence prevention, 2014, disponible en ligne sur http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/status_report/2014/en/

- **Pour tout document non publié (mémoire, thèse...):**

Exemple : MINKOA SHE (A.), *Essai sur l'évolution de la politique criminelle au Cameroun depuis l'indépendance*, Thèse de Doctorat, Université des Sciences Juridiques, Politiques, Sociales et de Technologie de Strasbourg, 1987, p.6

Langue et style de rédaction :

- Chaque proposition d'article doit être rédigée en français ou en anglais
- L'usage des transitions et chapeaux est impérative

Soumission, examen des propositions et responsabilités :

Page | v

- Les propositions d'articles doivent être soumises par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : redactionridsp@gmail.com Tout texte soumis à la Revue Internationale de Droit et Science Politique fait l'objet d'une double évaluation aveugle (sous anonymat).
- Les contributions soumises à la Revue Internationale de Droit et Science Politique doivent l'être en toute exclusivité.
- Les opinions exprimées dans les contributions sont propres à leurs auteurs et n'engagent aucunement la responsabilité de la Revue Internationale de Droit et Science Politique. Les auteurs s'engagent, toutefois, à céder leurs droits à la Revue Internationale de Droit et Science Politique.

Le Rédacteur en Chef

Pr. Djonga Pierre
Maître de Conférences
Université de Bertoua.

SOMMAIRE**❖ Droit Public**

L'imprescriptibilité du crime de coup d'Etat dans le constitutionnalisme démocratique en Afrique.....	1
---	---

EPANSANG ASSEMBO Yannick Jaurès

❖ Droit Privé

Les sorties sèches : une toxine dans le processus de la réinsertion des personnes incarcérées en République Centrafricaine.....	25
---	----

BISSI Rollys Rodrigue

Existence du Droit d'auteur : Duel entre Création et Originalité ? Réflexion à la Lumière de la Loi Camerounaise.....	44
---	----

TCHIOFFO NZOKEM Giscard

Le sort de la clause de non-concurrence dans les groupes de sociétés : étude comparative entre le droit marocain et le droit français.....	68
--	----

EDOU MENDOU Fiacre

Le clair-obscur de l'intervention du juge commissaire dans les procédures collectives en droit OHADA.....	85
---	----

Joceline Gaelle ZOA ATANGANA

La négation de l'absoluité du principe de l'égalité en droit successoral camerounais.....	113
---	-----

Gaston ELOUNDOU MENOUNGA

Les incidents de paiement en droit bancaire CEMAC.....	145
--	-----

MBOUEME Jean-Gaspard

❖ **Science Politique**

- Political Communication Strategies and Voter Participation in Presidential Elections in Cameroon:
The Case of the 2011 and 2018 Elections.....89
NIBA MICHAEL NGWA & Victor Ngu Cheo

Page | vii

- L'image de la diplomatie publique et du soft power du Cameroun en Afrique centrale : entre affirmation locale et contestation internationale.....183

BANGA Ghislain Marceau

- Le faux-semblant de la transparence : réflexion sur les résistances au gouvernement des ressources minières au Cameroun205

OWONA II Jean Christophe

- Les usages politiques des identités ethno-régionales au Cameroun, entre rivalités et capture de l'État.....239

Cyrus Dariel Mbengue Moukouri

- Les Opérations de Maintien de la Paix des Nations Unies en Afrique en 2025 : Entre Principes Universels et Réalités Locales, quels Enjeux pour l'Efficacité et la Légitimité de l'Action Onusienne ?.....270

Dramane Chabi Bouko & Hounso Gbesoue Lucien

- Bad governance, corruption, policy failures and fake promises as fertile grounds for military coups across Africa (2020-2023).....292

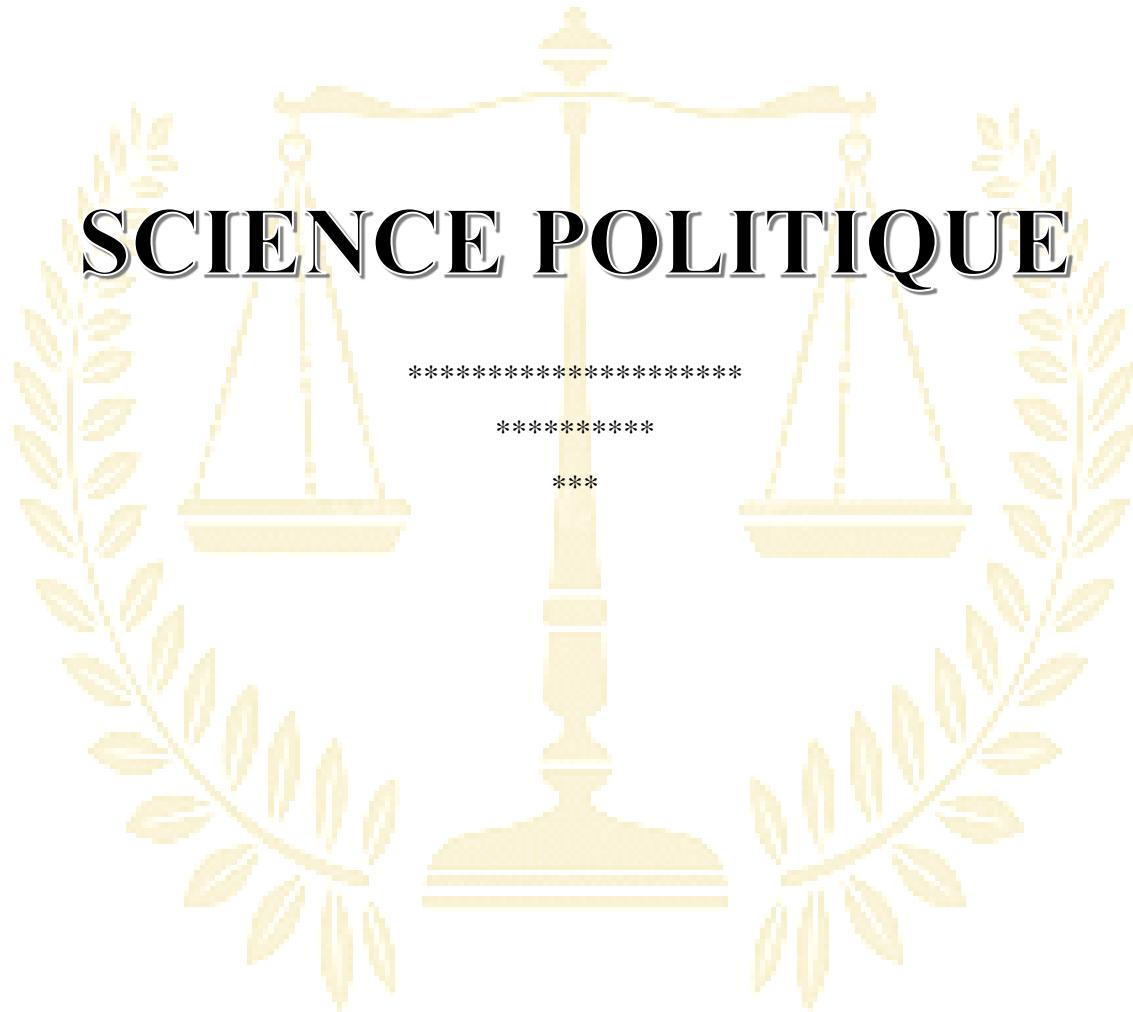
Lukong Kenneth Mengjo

- L'évolution des logiques électorales au Cameroun : de la domination du parti unique à la fragmentation anthropologique.....321

Cornaille Désiré Ange Côme TSOUNGUI TABI

- La sécurisation de la frontière de l'extrême-nord Cameroun avec le Nigeria depuis l'avènement de bokoharam.....349

Nassourou BOUARI MOUSSA



Les usages politiques des identités ethno-régionales au Cameroun, entre rivalités et capture de l'État

The political uses of ethno-regional identities in Cameroon, between rivalries and state capture

Par : Page | 239

Cyrus Dariel Mbengue Moukouri

PhD en science politique

Assistant à l'Université de Douala

Résumé :

La diversité socio-culturelle du Cameroun, antérieure au fait colonial, est une variable qui a un impact significatif sur le « vivre-ensemble ». En effet, malgré la construction de l'unité nationale entamée dès l'indépendance et les dispositions normatives en la matière, l'émergence d'un sentiment d'appartenance nationale peine à émerger. Cela se manifeste par les stratégies de victimisation et d'autoglorification ethno-communautaires qui matérialisent les projets hégémoniques en concurrence au sein de la société camerounaise, et qui déconstruisent le projet de construction nationale. Face à ce constat, deux visions sociales s'agissant de la place des communautés ethno-régionales au sein de l'État s'affrontent. Faut-il bannir ces communautés de l'architecture étatique afin de bâtir une République où les identifications primordiales laisseront la place à une identité nationale commune ? Ou faut-il insérer de manière officielle et décisive les communautés dans la répartition du pouvoir central, afin de canaliser les tensions ethno-régionales ?

Mots-clés : ethnie, communauté, projet hégémonique, répartition du pouvoir, cohésion nationale.

Abstract:

Cameroon's socio-cultural diversity, which predates the colonial era, is a variable that has a significant impact on "living together". Indeed, despite the construction of national unity that began at independence, and the normative provisions in this area, the emergence of a sense of national belonging is struggling to emerge. This is reflected in strategies of victimization and ethno-community self-glorification, which materialize competing hegemonic projects within Cameroonian society, and deconstruct the national construction project. Faced with this situation, two social visions of the place of ethno-regional communities within the state are at odds. Should these communities be banished from the architecture of the state, in order to build a Republic where primordial identifications give way to a common national identity? Or should communities be formally and decisively included in the distribution of central power, in order to channel ethno-regional tensions?

Page | 240

Keywords: ethnicity, community, hegemonic project, distribution of power, national cohesion.

Introduction

Selon Roger Gabriel Nlep, « *l'État camerounais est fondé sur une mosaïque de peuples qui eux, existent depuis des millénaires avec leurs structures et leurs règles de la vie administrative* »¹. Engelbert Mveng précise à ce propos que le Mont Cameroun et le Lac Tchad sont « *depuis l'Antiquité, les deux foyers de l'histoire du Cameroun* »². À partir de ces espaces, ont migré et se sont installés sur l'actuel Cameroun des peuples divers. En effet, on apprend d'Adamou Ndam Njoya que le Cameroun précolonial était marqué par une pluralité de systèmes politiques, que l'on peut regrouper en gouvernements de « *type monarchique* » chez les Foulbé, les Bamiléké, les Bamoun, les Nso, et de « *type anarcho-démocratique* » chez les peuples de la côte et du Sud³. Dans une même dynamique de classification des régimes précoloniaux, Roger Gabriel Nlep distingue les « *sociétés à fonctions administratives intégrées* » localisables notamment chez les Guiziga, les Duala, les Batanga, les Malimba, les Bakweri, les Bakossi et les « *sociétés à fonctions administratives différencierées* » chez les Bassa, les Bakoko, les Beti, les Bamoun, les Bamiléké, les Foulbé, les Tikar, les Nso⁴.

Ces différents peuples s'administrant de manière distincte vont, par la volonté coloniale, faire l'objet d'une agrégation forcée, à la suite de la signature du traité germano-duala. Charles Bidime considère à cet égard que la « *nation* » camerounaise est fille de l'impérialisme occidental⁵. Dans le même sillage, Jean-Pierre Fogui estime que : « *À vrai dire, il n'y avait rien de commun entre tous ces peuples ; sauf qu'un jour, le coup de crayon du colonisateur a dessiné sur une carte d'Afrique encore vierge les contours incertains d'un territoire qu'il a baptisé Kamerun* »⁶. En effet, l'étude des systèmes précoloniaux réalisée par Joseph Owona⁷ confirme cette pluralité politico-culturelle.

¹ NLEP (R. G.), *L'administration publique camerounaise: contribution à l'étude des systèmes africains d'administration publique*, Paris, LGDJ, 1986, p.7

² MVENG (E.), *Histoire du Cameroun*, Paris, Présence africaine, 1963, p.47

³ NDAM NJOYA (A.) cité, NLEP (R. G.), *L'administration publique camerounaise: contribution à l'étude des systèmes africains d'administration publique*, Paris, LGDJ, 1986, p.17

⁴ NLEP (R. G.), *op. cit.*, pp.23-25

⁵ BIDIME EPOPA (C.), « La question ethno-identitaire au Cameroun : quel modèle d'état-nation dans un paysage ethnique bigarré ? », in OWONA NGUINI (M. É.), MBALLA ELANGA (E.) (Dir.), *Le fédéralisme communautaire est-il soluble dans la République du Cameroun ? Représentations, Énonciations, Mobilisations et Projections*, Douala, Éditions Pygmées, 2023, p.216

⁶ FOGUI (J.-P.) cité, WANGBA (J.) « Le fédéralisme communautaire de Cabral Libii au Cameroun : de la pertinence politique aux « effets pervers », in OWONA NGUINI (M. É.), MBALLA ELANGA (E.) (Dir.), *op. cit.*, p.132

⁷ OWONA (J.), *Les systèmes politiques précoloniaux au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2015

La proclamation de l'indépendance a consacré le transfert de la gestion de cette « *diversité humaine et géographique* »⁸ aux nationaux. Ernest Mbonda différencie ainsi trois « *espèces de clivages identitaires* »⁹ au Cameroun. Dans un premier temps, celui issu du double héritage colonial, et qui a mené à la classification Anglophones/francophones. Ensuite, celui opposant la partie septentrionale de culture arabo-musulmane d'une part, et le Sud majoritairement chrétien d'autre part. Et enfin, celui relatif à la multiplicité des ethnies composant le territoire.

Face à cette configuration socio-culturelle disparate, d'après Auguste Nguelieutou, « *la recherche de l'unité nationale demeure la préoccupation fondamentale de la plupart des États africains. (...) Cette préoccupation trouve sa concrétisation dans la mise sur pied d'un système institutionnel et politique centralisé* »¹⁰. L'ordre gouvernant à la tête du jeune État camerounais était mu par la volonté de mettre sur pied ce que Aristide M. Menguele Menyengue nomme la « *politique de promotion insatiable du sentiment national* »¹¹. Il s'agissait de construire une conscience supra communautaire transcendant les particularismes sus-évoqués. Le président Ahmadou Ahidjo déclarait ainsi au Congrès de l'Union Camerounaise à Ebolowa en 1962 : « *l'unité nationale veut dire qu'il n'y a sur le chantier de la construction nationale ni Ewondo, ni Douala, ni Bamileké, ni Boulou, ni Foulbé, ni Bassa etc., etc., mais partout et toujours des Camerounais* »¹².

Le parti unique a joué un rôle majeur dans la mise en œuvre de cette politique. En effet, le multipartisme en vigueur avant la création du parti unique en 1966 faisait, selon le président Ahidjo, « *le lit du tribalisme* »¹³. En cela, il rejoignait de nombreux autres chefs d'États africains. A titre d'illustration, selon Houphouët-Boigny : « *Demain sans doute, y aura-t-il des partis*

⁸ STOCKS-SMITH (L.), « Le Communautarisme au Cameroun : Analyse Comparative Entre les Associations Ethniques et les Associations Non-Ethniques et Leurs Effets à Yaoundé », *Independent Study Project*, 2012, p.13

⁹ MBONDA (E.-M.), *Justice ethnique. Identités ethniques, reconnaissance et représentation politique*, Laval, Presses Universitaires de Laval, 2009, p.70

¹⁰ NGUELIEUTOU (A.), *Le peuple dans la vie politique camerounaise post-coloniale*, thèse de doctorat en science politique, Yaoundé, Université de Yaoundé II, 2004, p.102

¹¹ MENGUELE MENYENGUE (A. M.), « L'odyssée de la nation camerounaise : la trajectoire historique du "vivre-ensemble" et ses marges d'instrumentalisation politique » in ABWA (D.) (Dir.), *Bilinguisme, Multiculturalisme et Vivre-ensemble. Une réflexion des universitaires camerounais*, Yaoundé, Proximité, 2019, p.190

¹² AHIDJO (A.) cité, KAMGA (V.), *Duel camerounais : démocratie ou barbarie ?*, Paris, L'Harmattan, 1985, p.26

¹³ PIGEAUD (F.), *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, Khartala, 2011, p.121

politiques différents. Nous n'avons pas à bâtir pour l'éternité. Mais pour le moment, chaque parti politique différent en Côte-d'Ivoire recouvrirait une entité tribale. Ce serait un recul »¹⁴.

L'enrégimentement de toutes les unités sociales au sein d'une seule famille politique devait donc assurer la sédimentation progressive de cette unité nationale. L'arrivée du président Biya à la tête de l'État a quelque peu nuancé le registre discursif en la matière¹⁵, sans pour autant l'altérer : il a préconisé le passage du stade de « *la simple union nationale à celui d'une intégration nationale, de la simple coexistence actuelle des ethnies à leur transfiguration en une ethnie nouvelle aux dimensions de notre pays* »¹⁶. L'instrument mobilisé à cet effet, hérité de son prédécesseur, était d'ordre juridique. La loi fédérale n°67/19 du 12 juin 1967 interdisait la constitution d'associations sous une coloration exclusivement tribale ou clanique¹⁷.

Malgré les discours politiques et le cadre normatif tournés vers un sentiment d'appartenance national, la réalité des faits laissait transparaître la présence de la variable ethnique aussi bien dans la distribution des priviléges au sein de l'appareil d'État¹⁸ que dans les pratiques quotidiennes en dehors de l'appareil d'État¹⁹. L'ethnie s'est donc imposée, malgré les prétentions du monolithisme politique, comme une donnée majeure du champ social. À ce sujet, le concept de l'ethnie a fait l'objet d'acceptations multiples²⁰ et de critiques philosophiques²¹. Pour Paul Abouna, l'ethnie apparaît comme « *un groupe de personnes se réclamant d'une origine commune, ayant un nom, partageant la même culture et vivant dans un même espace géographique* »²².

¹⁴ HOUPHOUËT-BOIGNY (F.) cité, MBUYINGA (E.), *Tribalisme et problème national en Afrique Noire. Le cas du Kamerun. Contribution à l'étude de la question des nationalités et du problème régional*, Paris, L'harmattan, 1989, p.67

¹⁵ Sur la conception ontologique de l'unité nationale des présidents Ahidjo et Biya, lire OWONA NGUINI (M. É.), MBALLA ELANGA (E.), « Le fédéralisme communautaire au Cameroun, une thématique à l'épreuve de l'ontologie et de l'axiologie politiques de l'État, de la Nation et de la République au Cameroun : une critique sociopolitiste de sa fiabilité éthique et de sa recevabilité nomique », in OWONA NGUINI (M. É.), MBALLA ELANGA (E.) (Dir.), *op.cit.*, pp. 19-23

¹⁶ BIYA (P.), *Pour le libéralisme communautaire*, Paris, Éditions Pierre-Marcel Favre/ ABC, 1986, p.33

¹⁷ MOKAM (D.), « Associations et communautarisation au Cameroun de 1967 à 2015 : ensemble contre les autres ? », in ABWA (D.) (Dir.), *Bilinguisme, Multiculturalisme et Vivre-ensemble. Une réflexion des universitaires camerounais*, Yaoundé, Proximité, 2019, p. 370

¹⁸ NGAYAP (P.-F.), *Cameroun : Qui gouverne ? De Ahidjo à Biya, l'héritage et l'enjeu*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1983, pp. 68-87

¹⁹ MOKAM (D.), *op. cit.*, p. 372 ; MBUYINGA (E.), *op. cit.* p.93

²⁰ Sur les différentes acceptations de l'ethnie et de la tribu, lire AMSELLE (J.-L.), MBOKOLO (E.) (Dir.), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, Éditions La Découverte/Poche, 1999, pp.15-19

²¹Lire EMBOUSSI (N.), « L'État sans l'ethnie et l'ethnie sans l'État : approche du problème de la construction politique en Afrique », *Ethica*, Volume 19, n°2, 2015, pp.63-66

²²ABOUNA (P.), *Le pouvoir de l'ethnie. Introduction à l'ethnocratie*, Paris, L'harmattan, 2011, p.17

Deux principales écoles existent quant à la conception de l'ethnie²³. Tandis que les uns estiment qu'elle est primordialiste, d'autres lui opposent une portée constructiviste. Les primordialistes essentialisent l'ethnie. Selon Edward Shils, l'attachement à un membre de son groupe de parenté n'est pas uniquement lié à une fonction d'interaction : « *It is because a certain ineffable significance is attributed to the tie of blood. Even where affection was not great, the tangibility of the attachment to the other person, by virtue of our perception of his membership in the kinship group, is clearly in evidence* »²⁴. En clair, les liens au sein de la communauté se caractérisent par une solidarité intense et ont une force contraignante par nature similaire aux liens de sang.

Relativement aux constructivistes, le sentiment ethnique, loin d'être naturel, résulte *a contrario* d'un processus. Alpha Barry pense ainsi que « *l'appartenance ethnique est le produit de la socialisation* »²⁵ et Ernest-Marie Mbonda postule que l'ethnie est une « *réalité mouvante qui se compose et se décompose au gré de l'histoire* »²⁶. Ces conceptions de l'ethnie, qui ont une valeur affective pour la première et instrumentale pour la seconde, sont aptes à éclairer le « repli identitaire »²⁷ observé dans la société camerounaise où les identités centrifuges cohabitent avec l'État et son crédo de « République Une et Indivisible ». Dans ce cadre, il s'agit de mobiliser indistinctement l'ethnie et la communauté, afin d'intégrer les catégories identitaires « Anglophone » et « Nordiste », de nature à rendre compte de manière plus globale des turbulences sociales existantes au Cameroun.

Cette étude répond globalement à une question centrale : dans quelle mesure les interactions entre les communautés ethno-régionales et l'État ont des effets sur la cohésion nationale ? Afin de garantir l'empiricité des éléments de réponse à cette question, il nous a semblé pertinent de mobiliser essentiellement la recherche documentaire. Elle permet par le biais d'ouvrages, d'articles, et autres publications disponibles dans « *l'espace de la discussion publique camerounaise* »²⁸, de saisir la variété des contenus portant sur la parole communautaire en lien

²³ MBONDA (E.-M.), *Justice ethnique. Identités ethniques, reconnaissance et représentation politique*, Laval, Presses Universitaires de Laval, 2009, p.16

²⁴ SHILS (E.), “Primordial, personal, sacred, and civil ties”, *British Journal of Sociology*, Vol. 8, No. 2 1957, p. 142

²⁵ BANO BARRY (A.), *Autochtones, allogènes, étrangers et ethnies. De la théorisation au cas de la Guinée*, Paris, L'harmattan, 2025, p. 85

²⁶ MBONDA (E.-M.), *Justice ethnique. Identités ethniques, reconnaissance et représentation politique*, Laval, Presses Universitaires de Laval, 2009, p.19

²⁷ ZO’O (F.), « L’altération du “vivre-ensemble” par le phénomène du repli identitaire au Cameroun », in ABWA (D.) (Dir.), *op. cit.*, p.344

²⁸ OWONA NGUINI (M. É.), MBALLA ELANGA (E.), *op. cit.*, p.15

avec l'État à travers l'analyse de contenu²⁹. Ainsi, cet article essaie de démontrer qu'il existe dans l'espace public camerounais, des discours concurrents quant au rôle des communautés ethno-régionales dans la construction nationale. Pour ce faire, nous abordons tour à tour les formes d'expression du discours communautaire relativement au pouvoir politique (I) et les voies de régulation des rivalités communautaires pour la capture de l'État (II).

I- LES FORMES D'EXPRESSION DU DISCOURS COMMUNAUTAIRE : RECLAMATIONS ET PRETENTIONS HEGEMONIQUES

D'après Joseph-Marie Zang Atangana, la température de la vie politique camerounaise « monte ou baisse moins à cause de l'intensité de la lutte purement idéologique qui peut séparer deux formations politiques différentes qu'à cause de ce que l'on pourrait appeler l'« esprit de clocher » qui les anime »³⁰. Cet esprit de clocher s'exprime sous la forme du communautarisme impliquant « la prétention d'un groupe à intervenir dans le système de représentation politique pour défendre ses seuls intérêts sans considération des autres groupes qui appartiennent à la même entité que lui »³¹. Les manifestations de cette réalité peuvent se saisir sous le prisme de la victimisation communautaire (A) et de l'autoglorification communautaire (B).

A- La victimisation communautaire : le reproche d'exclusion

Dans cette articulation, il s'agit de relever que l'espace public camerounais est caractérisé par une production discursive victimaire générale. À travers celle-ci, diverses communautés et élites se présentent comme sujettes à un complot, au plan national ou local, visant à les exclure des cercles de pouvoir et des priviléges auxquels elles estiment avoir légitimement droit.

La victimisation s'exprime sous deux formes : celle purement matérielle, qui est souvent l'apanage de groupes, et celle d'ordre philosophique, qui est développée par des individus, principalement des intellectuels. Toutes deux s'insurgent contre l'exclusion de la gestion du pouvoir politique, mais la première est collective, tant dis que la seconde fait davantage appel aux penseurs de la communauté.

Relativement à la victimisation matérielle, son mode d'expression le plus commun est le mémorandum. Cette forme de revendication émerge dans des espaces pluriels où des groupes

²⁹GRAWITZ (M.), *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 11^e édition, 2001, p.606

³⁰ZANG ATANGANA (J.-M.) cité, KENGNE POKAM (E.), *La problématique de l'unité nationale au Cameroun. Dichotomie entre discours et pratique politiques dans un système monolithique*, Paris, L'Harmattan, 1986, p.89

³¹MOKAM (D.), *op. cit.*, p. 369

d'intérêt local interpellent le pouvoir central au sujet de leur situation particulière³². Pour Albert Mandjack le mémorandum est « *le fait pour les ressortissants d'une région, d'un département, d'une ethnie qui se réunissent et adressent aux chefs de l'État les réclamations pour leur contrée, en termes d'investissements, d'université, de postes, d'infrastructures... etc* »³³.

Page | 246

La communauté a donc une fonction qui est celle « *d'auto-protection et d'auto-pérennisation de l'espèce* »³⁴. C'est par le canal du groupe que s'expriment les frustrations. Aussi peut-on lire dans le mémorandum des Kirdi de 1991 que la « *tyrannie d'Ahidjo* » sur le plan régional a consisté à « *protéger et étendre les intérêts économiques des Musulmans dans tout le Nord (...) exploiter au maximum la vigueur des populations Kirdi tout en développant le moins possible leurs régions* »³⁵. Dans le même registre, un mémorandum des élites du Nord-Ouest évoque une "high-handed manipulation of the constitution to the disadvantage and detriment of English culture"³⁶. Celui des élites du Sud-Ouest regrette que malgré l'importante contribution financière de la province à l'économie nationale à travers les produits agricoles de la *Cameroon Development Corporation* (CDC) et le pétrole, les dividendes soient investis dans les autres provinces. En guise d'illustration, elles estiment que le Port de Douala a bénéficié d'importants moyens au détriment de celui de Limbé qui aurait été plus rentable pour l'exportation des matières premières³⁷.

Par ailleurs, le mémorandum des prêtres autochtones de l'archidiocèse de Douala, condamne la « *Bamilékisation* »³⁸ de la hiérarchie de l'Église au Cameroun. En 1987, Douala constitue une des quatre provinces ecclésiastiques de l'Église Catholique. Dirigée par l'archevêque Bassa Mgr Simon Tonye, elle est subdivisée en deux diocèses, ceux de Bafoussam et Nkongsamba, à la tête desquels se trouvent respectivement les Bamiléké Mgr André Wouking et Mgr Thomas

³²BRICE (C.) (Dir.), *Monarchie et identité nationale en Italie (1861-1900)*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2010, p.277. Le mémorandum peut également être un document émanant d'une institution, et visant à exposer son point de vue sur une question. Voir par exemple le mémorandum du Comité révolutionnaire de l'UPC sur le combat upéciste. Union des Populations du Cameroun, *L'U.P.C. parle...*, Paris, éditions François Maspero, p.21

³³ MANDJACK (A.) cité, ASSANA ASSANA, « *Memoranda et démocratisation dans l'Adamaoua (Cameroun) : mutation des modes de participation politique ou entreprise d'instrumentalisation ?* », *Droit et cultures* [En ligne], 68 | 2014-2, mis en ligne le 11 décembre 2014, consulté le 07 février 2025

³⁴ ABOUNA (P.), *op. cit.*, p.123

³⁵ MOUCHE (I.), « *Ethnicité et pouvoir au Nord-Cameroun* », *Verfassung Und Recht in Übersee*, n°30, 1997, pp.198-199

³⁶ TAKOUGANG (J.), Milton Krieger, *African State and Society in the 1990s. Cameroon's political Crossroads*, Boulder, Westview Press, 1998, p.78

³⁷ *Ibid.*, p.79

³⁸ PRÊTRES AUTOCHTONES DE L'ARCHIDIOCÈSE DE DOUALA, « *Document n°1. Un éclairage nouveau. Mémorandum. Confidential* », *Politique africaine*, n°35, 1989, p.84

Nkuissi. C'est la nomination de l'évêque Bamiléké Gabriel Simo à Douala en vue de seconder l'Archevêque Tonye qui suscite le mémorandum, les prêtes autochtones s'estimant marginalisés³⁹. Il est loisible d'y associer les manifestations de populations Sawa en lien avec la distribution du pouvoir électif local en 1996 avec des messages tels « *Pas de démocratie sans protection des minorités et des autochtones* », « *Démocratie oui - hégémonie non* »⁴⁰.

Dans le « *mémorandum du grand Centre* » adressé au chef de l'État, les concernés désapprouvent ce qu'ils considèrent comme une neutralisation politique de leurs élites en des termes très révélateurs : « *sous le couvert de l'opération épervier, vous avez entrepris de faire arrêter tous ceux qu'on vous a présentés comme détournateurs des deniers publics. Cela semble une coïncidence mais il apparaît qu'il ne s'agit en fait que de nos fils les plus méritants et ceux ayant une stature d'homme d'État* »⁴¹ . S'adressant toujours au chef de l'État, un mémorandum dénommé « *Lettre des intellectuels Bamiléké* », et publié par le Conseil supérieur des intérêts Bamiléké précise : « *les Bamiléké, indépendamment des catégories professionnelles auxquelles ils appartiennent, « partagent le sentiment d'être plus étrangers au Cameroun que les commerçants libanais et autres Indo-Pakistanais [...] et d'être réduits au second rôle* »⁴².

Au regard de ce qui précède, il existe une atmosphère de concurrence victimaire qui surplombe l'espace public, et dans laquelle la communauté constitue une ressource permettant l'extraction non seulement de l'attention de l'État, mais également de priviléges. La parole victimaire des communautés a ceci de particulier qu'elle ne rejette généralement pas l'État malgré le reproche d'exclusion ou de complicité d'exclusion qui lui est fait, mais elle le considère comme protecteur et appelle à son intervention pour corriger ce qu'elle présente comme injustices subies. On comprend mieux cette figure de style de Jean de Dieu Momo, qui s'inscrit dans le répertoire de la manducation qu'avait déjà illustré Achidi Achu avec l'expression “*politics na njangui*”⁴³ : « *On n'insulte pas celui qui partage la viande dans la réunion. (...) Il vous donne l'os si vous*

³⁹ Sur les analyses relatives à ce conflit interne à l'Église catholique camerounaise, lire MENGUELE MENYENGUE (A. M.), *Forces occultes, religion et politique au Cameroun : essai sur les fondements ésotériques et magico-religieux du pouvoir*, thèse de doctorat en science politique, Yaoundé, Université de Yaoundé II, 2012, pp.336-338 ; MBUYINGA (E.), *op.cit.*, pp. 36-38

⁴⁰ MBONDA (E.-M.), *op. cit.*, p.29

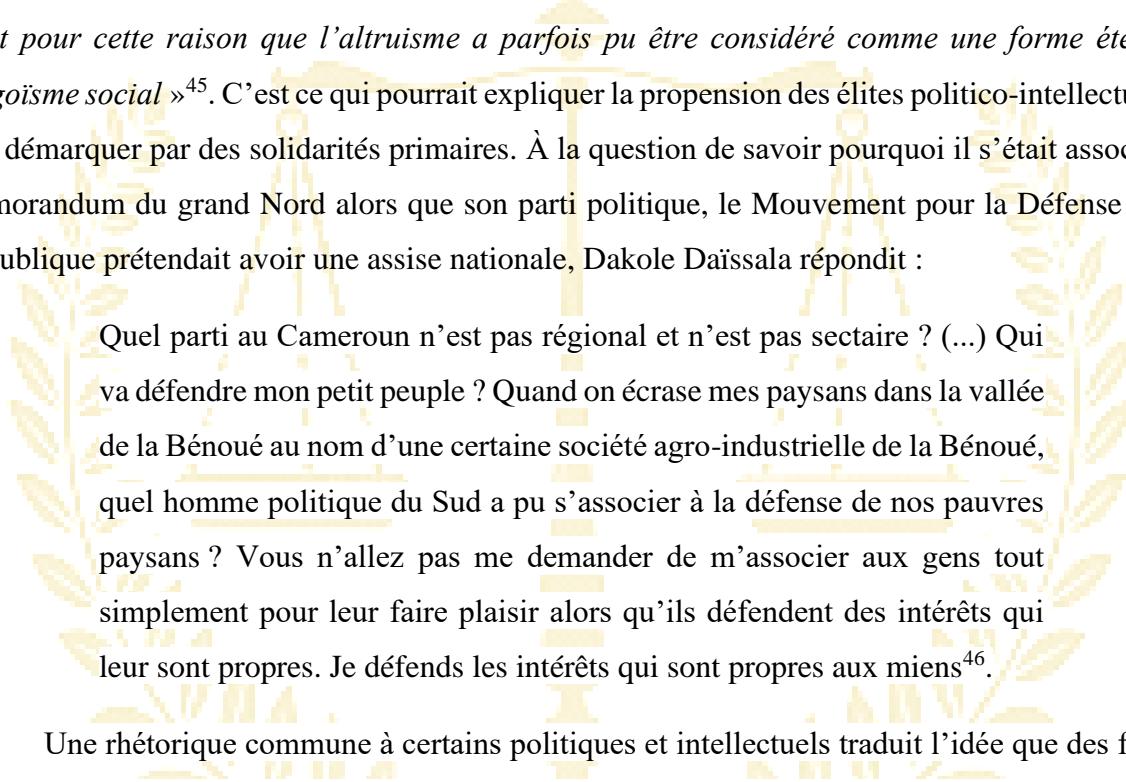
⁴¹ ZOZIME TAMEKAMTA (A.), « Cameroun : piliers de la présidence Biya et perspectives », *Note de Recherche*, n°14, novembre 2014, p.6

⁴² CHÉTIMA (M.), « Doléances ethno-régionales et (més)usages politiques des mémorandums au Cameroun. Chronique d'une mort annoncée ? », *Afrique Contemporaine*, n° 267-268, 2018, p. 258-259

⁴³ Cela signifie en pidgin « la politique, c'est la tontine ». Lire SINDJOUN (L.) « Le champ social camerounais : désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'État », *Politique africaine*, n°62, 1996, p.65

l'insultez, ou il ne vous donne même pas »⁴⁴. Sous ce rapport, il se développe donc une éthique de la doléance par laquelle les communautés ethno-régionales, au lieu de construire la nation, se construisent à son chevet.

Relativement à la victimisation d'ordre philosophique, elle est incarnée par des individus. Page | 248
 Dans cette politique transactionnelle, précise Bernard Lahire, « *l'aide qu'on apporte, la coopération ou le partage qu'on accepte sont tournés avant tout vers les « siens », les proches, et c'est pour cette raison que l'altruisme a parfois pu être considéré comme une forme étendue d'égoïsme social* »⁴⁵. C'est ce qui pourrait expliquer la propension des élites politico-intellectuelles à se démarquer par des solidarités primaires. À la question de savoir pourquoi il s'était associé au mémorandum du grand Nord alors que son parti politique, le Mouvement pour la Défense de la République prétendait avoir une assise nationale, Dakole Daïssala répondit :



Quel parti au Cameroun n'est pas régional et n'est pas sectaire ? (...) Qui va défendre mon petit peuple ? Quand on écrase mes paysans dans la vallée de la Bénoué au nom d'une certaine société agro-industrielle de la Bénoué, quel homme politique du Sud a pu s'associer à la défense de nos pauvres paysans ? Vous n'allez pas me demander de m'associer aux gens tout simplement pour leur faire plaisir alors qu'ils défendent des intérêts qui leur sont propres. Je défends les intérêts qui sont propres aux miens⁴⁶.

Une rhétorique commune à certains politiques et intellectuels traduit l'idée que des forces extérieures à leur communauté s'emploient à obstruer leur rayonnement ou leur prospérité. Emmanuel Wonyu⁴⁷, s'exprime ainsi au sujet de la cause indépendantiste :

(...) quand il fallait continuer la lutte, et qu'on s'adressait à ces faux-frères, réfugiés à Conakry en Guinée, quel écho en avions-nous ? Rien. Aucun mandat, aucune arme, parce qu' « il ne fallait pas aider les Basaa à réussir »

⁴⁴ Propos du ministre délégué à la Justice Jean De Dieu Momo, tenus lors de l'émission « C Politik » du 04 avril 2023 sur Crtv, disponible sur la page Facebook de CRTV Web <https://web.facebook.com/share/v/1ArnXmEGqr/>, consultée le 02 avril 2025

⁴⁵ LAHIRE (B.), *Les structures fondamentales des sociétés humaines*, Paris, La Découverte (édition numérique), 2023, p.1412

⁴⁶ Propos recueillis par Valentin Siméon Zinga, interview disponible via <https://prisma.canalblog.com/archives/2007/11/24/7287589.html>, consultée le 11 mars 2025

⁴⁷Militant actif de l'Union des Populations du Cameroun (Parti nationaliste) dans les années 1950, il a été membre du gouvernement (ministre-adjoint chargé de l'information et du tourisme) durant 31 jours (du 20 octobre au 27 novembre 1961).

comme si la réussite de l'œuvre des Basaa ne signifiait pas la réussite, de tous les autres ! (...) D'ailleurs depuis cette époque je n'ai jamais vu un Basaa réussir même où il a bien travaillé⁴⁸.

Dans la même perspective, John Ngu Foncha dira que : “*For 31 years, the Anglophones have been marginalised, suppressed, oppressed, cheated, brutalised and treated like underdogs, like plantation workers; all this in a bid to woo them into integrating their minds, souls and also to obliterate all the English in which we grew up*”⁴⁹. Selon Guibai Gatama⁵⁰, « *le développement des régions septentrionales est en suspens depuis 43 ans. La seule assurance, la seule garantie que nous ne serons plus oubliés, c'est, je pense, le retour d'un Nordiste au pouvoir après Paul Biya* »⁵¹. Dans la même veine, Maurice Kamto⁵², lors du contentieux post-électoral des élections présidentielles d'octobre 2018 au conseil constitutionnel, affirme :

Certains auraient voulu, honorables membres du Conseil, que je vienne ici m'excuser de mes origines ethniques. Que non ! Parce que je pose depuis plusieurs années dans ce pays : qui d'entre nous a choisi de naître là où il est né ? (...) au Sud, si pour être Bulu il faut passer un concours, dites-moi quel concours, alors je vais le passer pour devenir moi aussi Bulu⁵³.

Elimby Lobe relève quant à lui que la région du Littoral est la seule à ne pas disposer des sièges qui lui reviennent à l'Assemblée Nationale et au Sénat : « *Il n'y a pas de raison que ce soient des frères et sœurs venus de l'Ouest qui viennent siéger à leur place à l'Assemblée Nationale là où nos peuples doivent poser leurs problèmes et faire entendre leur voix* »⁵⁴.

⁴⁸ WONYU (E.), *Cameroun. De l'U.P.C. à l'U.C. : témoignage à l'aube de l'Indépendance (1953-1961)*, Paris, L'Harmattan, 1985, pp.60-61

⁴⁹NGU FONCHA (J.) cité, ATANGA (M.), *The Anglophone Cameroon Predicament*, Bamenda, Langaa Research & Publishing CIG, 2011, p.4

⁵⁰ Il est le fondateur de « L'œil du Sahel », un titre de la presse écrite spécialisé dans la diffusion de l'information sur la partie septentrionale du Cameroun. Il est également l'un des rédacteurs du mémorandum du Grand Nord daté du 06 septembre 2002, en compagnie notamment de Dakole Daissala, Issa Tchiroma, Hamadou Moustapha, Garga Haman Adji, Antar Gassagay.

⁵¹ Page Facebook de L'Oeil du Sahel, 07 avril 2025

⁵² Candidat à l'élection présidentielle de 2018, il a été classé 2^e selon les résultats officiels, derrière le président Paul Biya, d'ethnie bulu

⁵³ Plaidoirie disponible sur la chaîne Youtube du média Equinoxe Tv à l'adresse https://youtu.be/mYzFngezdFQ?si=pv2RK_c7rm9IK7mG, consultée le 03 juin 2025

⁵⁴ Page Facebook de Abel Elimby Lobe, 07 mai 2025, <https://web.facebook.com/share/p/1AS3rntVRv/>, consultée le 08 mai 2025

La victimisation portée par les individus se démarque davantage par la fabrication de l'altérité. Autant le pouvoir de l'ethnie se caractérise par « *son extraordinaire capacité d'imposer aux hommes son amour et celui de ses membres* »⁵⁵, autant il génère un « *climat de méfiance et de violence symbolique* »⁵⁶ entre les communautés. Les oppositions notables Bassa versus Bamiléké, Anglophones versus Francophones, Nordistes versus Sudistes, Sawa versus Bamiléké, Bamiléké versus Bulu, se structurent davantage dans les imaginaires des membres des communautés concernées, par le truchement de ces visages du discours communautaire. À ce propos, le sentiment d'exclusion de la gestion du pouvoir, réel ou construit, se pose à la fois comme une cause et une conséquence des tensions, et même des violences intercommunautaires. Aussi Alpha Barry soutient-il que « *la distribution inégalitaire des priviléges envenime les sentiments identitaires* »⁵⁷.

L'adversité, voire l'inimitié qui se crée dans ce cadre peut être analysée à la lecture du concept bourdieusien de champ. Pour le sociologue français, les champs sont des « *mondes* » *relativement autonomes* »⁵⁸ et structurés par la distribution des divers capitaux entre des agents qui luttent pour les conserver ou les transformer. Appliquée au champ politico-tribal camerounais, cette conception exprime chez les agents une stratégie d'enrôlement militaire des « frères » pour aller à la conquête des biens rares. Cette interprétation est corroborée par Célestin Tagou qui appréhende l'ethnicité comme un « *facteur de mobilisation dans la lutte politique pour le contrôle du pouvoir et des ressources dans un État donné* »⁵⁹. Daniel Bell n'affirme pas autre chose en précisant que l'ethnicité rend possible la combinaison des fonctions instrumentales et expressives. Cette combinaison permet une « *mobilisation populaire plus facile, car s'appuyant sur des symboles moins abstraits et aux frontières plus précises que la classe sociale* »⁶⁰.

La concurrence entre les élites des divers segments ethniques, découlant de la crainte de l'effacement de la carte des priviléges, est de nature à paralyser toute opposition intercommunautaire d'envergure, précisément en raison d'antagonismes personnels et

⁵⁵ ABOUNA (P.), *op. cit.* 2011, p.123

⁵⁶ MANA (H.), *Les années BIYA. Chronique du naufrage de la nation camerounaise*, Yaoundé, Les éditions du Schabel, 2025, p.580

⁵⁷ BANO BARRY (A.), *Autochtones, allogènes, étrangers et ethnies. De la théorisation au cas de la Guinée*, Paris, L'harmattan, 2025, p. 83

⁵⁸ BOURDIEU (P.), *Les choses dites*, Paris, Les éditions de minuit, 2015, p.203

⁵⁹ TAGOU (C.), *Démocratie rotative et élections présidentielles en Afrique. Transcendance et transformation politique des conflits ethnopolitiques dans les sociétés plurielles*, Paris, L'Harmattan, 2018, p.41

⁶⁰ BELL (D.) mentionné, BANO BARRY (A.), *op. cit.*, p. 90

personnifiés. Les rivalités incarnées par les individus ont donc, au sens de Robert Merton⁶¹, la fonction manifeste (*conscious motivations*) qui consiste à geler « l'avancée » de la communauté rivale et une fonction latente (*objective consequences*) qui consacre le statu quo au niveau des commandes centrales de l'État, tout en détricotant la construction et la cohésion nationales. En marge de la victimisation, l'autoglorification se pose comme une déclinaison du discours communautaire.

B- L'autoglorification communautaire : la volonté de domination

L'irruption de l'ethnologie coloniale au XIX^{ème} siècle⁶² a contribué à renforcer la distinction entre ce que John Rex appelle « *ethnicité choisie* » et « *ethnicité attribuée* »⁶³. La première renvoie à la manière par laquelle les membres internes à une ethnie se représentent leur propre identité, tandis que la seconde renvoie à la manière par laquelle le monde extérieur se représente l'identité de l'ethnie concernée. L'obsession coloniale du classement a produit « *un ethnisme scientifique* »⁶⁴ dont la conséquence fut l'essentialisation des ethnies. Jules Sasserath considère par exemple que les Tutsis sont une « *race de seigneurs* »⁶⁵. Pierre Ryckmans le conforte car selon lui, la seule prestance des Tutsi leur assurait un prestige et une supériorité sur les autres : « *Rien d'étonnant que les braves Bahutu, moins malins, plus simples, plus spontanés et plus confiants, se soient laissé asservir sans esquisser jamais un geste de révolte* »⁶⁶.

Cette logique de catégorisation mâtinée de velléités d'étiquetage, visant à attribuer à des groupes des traits mélioratifs exclusifs, s'est insérée dans le champ discursif camerounais, dans le cadre d'un « *ethnisme social* »⁶⁷. En guise d'illustration, il importe de citer longuement un certain nombre de propos.

On peut lire dans une pétition de représentants du Ngondo⁶⁸ du 10 décembre 1952 :

S'il est permis de dire que bien avant l'arrivée des Européens, la suprématie des Duala dans les régions du Centre, du Sud et de l'Ouest du

⁶¹ MERTON (R.), *Social Theory and Social Structure*, New York, The Free Press, 1968, p.114

⁶² BANO BARRY (A.), *op. cit.*, pp. 76-77

⁶³ REX (J.), MBONDA (E.-M.), *op. cit.*, p.21

⁶⁴ AKONO EVANG (S. P.), « Contribution à une science africaine de l'ethnie à partir de l'expérience camerounaise », *Droit et société*, n° 86, 2014, p.161

⁶⁵ CHRÉTIEN (J.-P.), « Tutsi et Hutu au Rwanda et au Burundi », in AMSELLE (J.-L.), M'BOKOLO E. (Dir.), *op. cit.*, p.133

⁶⁶ *Ibid.*, p.138

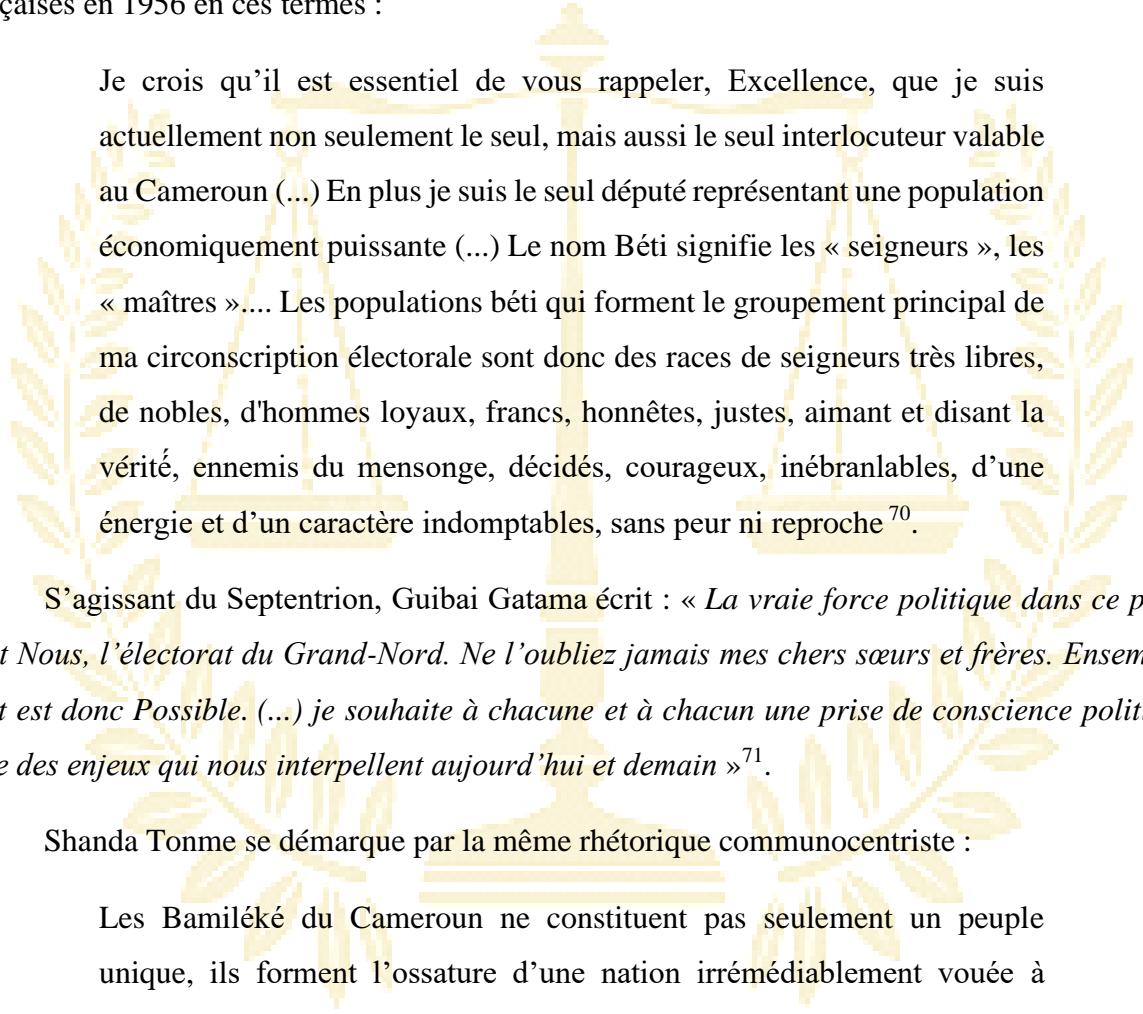
⁶⁷ AKONO EVANG (S. P.), *op. cit.* p.161

⁶⁸ Il s'agit de l'Assemblée Traditionnelle du peuple Sawa

Cameroun était évidente, et que leur domination sur tout le pays s'étendait de plus en plus, il faut attendre jusqu'en 1884 et surtout le 1^{er} juillet où un traité fut signé entre le gouvernement allemand et le peuple Duala, pour voir cette suprématie se consolider⁶⁹.

Page | 252

Frappé par ce même syndrome de centralité, André-Marie Mbida, s'adresse aux autorités françaises en 1956 en ces termes :



Je crois qu'il est essentiel de vous rappeler, Excellence, que je suis actuellement non seulement le seul, mais aussi le seul interlocuteur valable au Cameroun (...) En plus je suis le seul député représentant une population économiquement puissante (...) Le nom Béti signifie les « seigneurs », les « maîtres ».... Les populations béti qui forment le groupement principal de ma circonscription électorale sont donc des races de seigneurs très libres, de nobles, d'hommes loyaux, francs, honnêtes, justes, aimant et disant la vérité, ennemis du mensonge, décidés, courageux, inébranlables, d'une énergie et d'un caractère indomptables, sans peur ni reproche⁷⁰.

S'agissant du Septentrion, Guibai Gatama écrit : « *La vraie force politique dans ce pays, c'est Nous, l'électorat du Grand-Nord. Ne l'oubliez jamais mes chers sœurs et frères. Ensemble, Tout est donc Possible. (...) je souhaite à chacune et à chacun une prise de conscience politique forte des enjeux qui nous interpellent aujourd'hui et demain* »⁷¹.

Shanda Tonme se démarque par la même rhétorique communocentriste :

Les Bamiléké du Cameroun ne constituent pas seulement un peuple unique, ils forment l'ossature d'une nation irrémédiablement vouée à produire le pouvoir, à contrôler le pouvoir et à gérer le pouvoir. Le dire n'est pas faire l'apologie d'une quelconque idéologie suprématiste, le dire c'est au contraire rappeler à tous ceux qui ont jusqu'ici planifié les politiques de discrimination et de marginalisation ou de tentative de marginalisation, qu'ils font fausse route et seront non seulement rattrapés

⁶⁹ KENGNE POKAM (E.), *op. cit.*, p.92

⁷⁰ *Ibid*, p. 93 ; MBUYINGA (E.), *op. cit.*, p. 86

⁷¹ Page Facebook de L'Œil du Sahel, 02 janvier 2025

brutalement par l'histoire, mais pire, devront dans un avenir pas très lointain, se soumettre aux réalités d'un pouvoir résultant de la concrétisation politique d'un état des rapports de force objectifs⁷².

Il avait été précédé notamment par Jean-Louis Dongmo pour qui « *la réussite économique est généralisée* »⁷³ chez les Bamiléké, et Emmanuel Kengne Pokam⁷⁴, d'après qui l'entrepreneur camerounais se confond à l'entrepreneur Bamiléké, puisqu'il en est le « *prototype* ».⁷⁵

En outre, Jean Bahebeck, parlant des Bassa, proteste contre leur traitement tout en l'expliquant :

On ne peut pas être la seule tribu du Cameroun qui est dispersée dans trois régions, et ce qui est grave dans l'affaire (...) à titre de sanction pour vous avoir donné le Cameroun. Le colon nous a sanctionnés pour ça, parce qu'on a libéré le Cameroun. Vous avez pris, vous exploitez, et vous nous laissez dispersés dans trois régions. Il faut changer ça (...) Les Bassa demandent avec insistance la révision de la carte administrative du Cameroun et leur regroupement dans une seule région⁷⁶.

Ces propos s'alignent sur ceux d'Eugène Wonyu, préemptoire sur le rôle de son ethnie dans l'histoire du Cameroun : « *Car ne l'oublions pas, de 1948 à 1958, lorsqu'on signalait l'indépendance du Cameroun, ou la lutte pour cette indépendance, c'est surtout le nom Basaa qui était prononcé. Et à un certain moment, cette ethnie s'était détachée des autres pour exiger coûte-que-coûte cette indépendance du Cameroun, comme si c'était sa propre chose*

⁷⁷. Intégrant sa

⁷² TONME (S.), *L'obsession du complot bamiléké. Ma rencontre avec Jean Fochivé. Mémoire des années de braise au Cameroun. Fragments d'autobiographie politique*, Paris, L'Harmattan, 2018, p.185

⁷³ DONGMO (J.-L.) cité, MBUYINGA (E.), *op. cit.*, p.105

⁷⁴ Une importante controverse est née suite aux écrits de Dongmo et Kengne Pokam, déclenchée en 1987 par Mono Ndjana qui estimait que leur littérature relevait de l'ethnofascisme, étant « l'apanage des intellectuels Bamilékés ». En réaction, Sindjoun Pokam avait développé le concept de « monofascisme » pour traduire l'idée que Mono Ndjana stigmatisait la communauté Bamiléké en la désignant comme ennemie du pouvoir, tout en lui dénier le droit de le réclamer. Lire utilement NDACHI TAGNE (D.), *Ethnofascistes : la vérité du sursis*, Dakar, Nouvelles éditions numériques africaines, 2019 ; MBUYINGA (E.), *op. cit.*, p.36 ; ABWA (D.), « Camerounais : il faut fumer le calumet de paix pour ne pas donner raison à Jean Lamberton », in ABWA (D.) (Dir.), *op. cit.*, p.389 ; ZOGNONG (D.), « La Question Bamiléké pendant l'ouverture démocratique au Cameroun : retour d'un débat occulté », *Gestion des Transformations Sociales MOST*, Unesco, 2002, document de travail n°61, p.8 ; MANA (H.), *Les années BIYA. Op. cit.*, p.99 ; ONANA (J. B.), « Bamiléké vs Cameroun », *Outre-terre*, n°11, 2005, pp.339-340

⁷⁵ KENGNE POKAM (E.), *op. cit.*, p.117

⁷⁶ Propos tenus lors de l'émission « La vérité en face » du 28 juin 2020 sur Équinoxe TV, et disponible sur https://youtu.be/ejwC6jZC4gA?si=l93bd3-cV_4T5Uy7, consultée le 12 mai 2025

⁷⁷ WONYU (E.), *op.cit.*, pp. 79-80

communauté au panthéon des « *races pilotes, des peuples forts, honnêtes et conséquents !* »⁷⁸, il soutient naturellement que la fonction de premier ministre au lendemain de l'indépendance « *revenait de droit à un Basaa pour tout ce qu'on savait des réalités du pays* ». ⁷⁹

L'exercice auquel les auteurs susmentionnés se livrent tous réside dans la présentation des mobiles qui justifieraient la domination de leur communauté sur toutes les autres à travers la direction de l'État⁸⁰. La définition d'un portrait-robot ethnique commun à tous les membres du groupe participe d'une « *procédure de légitimation et de disqualification* »⁸¹. Pendant que la légitimation valorise sa propre communauté, la disqualification se charge d'écartier les communautés rivales pour la quête de l'hégémonie. En la matière, l'arme la plus précieuse est la génération de stéréotypes⁸², définis comme « *croyances partagées concernant les caractéristiques personnelles, généralement des traits de personnalité, mais souvent aussi des comportements d'un groupe de personnes* »⁸³. Dans ce narcissisme communautaire, il y a lieu de distinguer les « *endostéréotypes* » qui visent le groupe concerné et qui sont nécessairement positifs, et des « *exostéréotypes* » visant les autres groupes et étant fatalement négatifs⁸⁴.

Il n'est donc pas surprenant qu'André-Marie Mbida, dans le cadre de sa bataille de positionnement contre Paul Soppo Priso⁸⁵ affirme : « *Les Duala sont si peu nombreux que je me demande si par hasard leurs ancêtres n'étaient pas des esclaves* »⁸⁶, que Jean-Louis Dongmo considère les groupes extérieurs au sien comme des « *peuples peu entreprenants, indolents et paresseux* »⁸⁷, ou qu'Elimby Lobe accole le substantif de « *spoliateurs* »⁸⁸ aux Bamiléké représentant la région du Littoral au Parlement. Il faut également noter que ces conflits n'épargnent pas le champ historico-mémoriel. L'actualité relative aux laissez-passer durant la période du

⁷⁸ *Ibid.*, p.61

⁷⁹ *Ibid.*, p.93

⁸⁰ La logique consistant à sublimer certaines ethnies et à rabaisser d'autres, d'inspiration coloniale, a simplement été reprise par les acteurs post-coloniaux ; Lire AKONO EVANG (S.P.), *op. cit.*, pp. 162-165

⁸¹ DOZON (J.-P.), *op. cit.*, pp.58-59

⁸² Dans l'imagerie populaire, le Bassa est palabreur, les Bulu et Duala paresseux, l'Ewondo vendeur de terrain et buveur de vin, le Nordiste est un mouton... Lire ASSIPOLO (L.), « La stéréotypie sociolinguistique dans le champ politique camerounais », in ESSIÉNÉ (J.-M.), ASSIPOLO (L.) (Dir.), *Les dynamiques identitaires dans les sociétés plurielles de peuplement composite*, Douala, éditions Pygmées, 2022, p.158

⁸³ SOL AMOUGOU (M. D.), « Stéréotypes, constructions identitaires et revendications identitaires », in ESSIÉNÉ (J.-M.), ASSIPOLO (L.) (Dir.), *op.cit.*, p.138

⁸⁴ *Ibid.*, pp.140-143

⁸⁵ Président de l'Assemblée Territoriale du Cameroun, il faisait partie des concurrents d'André-Marie Mbida pour la fonction de Premier Ministre

⁸⁶ KENGNE POKAM (E.), *op. cit.*, p.93

⁸⁷ MBUYINGA (E.), *op. cit.*, p.116

⁸⁸ Page Facebook de Abel Elimby Lobe, 06 septembre 2020

maquis⁸⁹, ainsi que celle autour de la qualification du nationaliste Ernest Ouandie⁹⁰ ont en effet révélé des oppositions aux contours éminemment ethno-régionaux.

Dans la réception de l'autoglorification et de l'auto-sublimation communautaires – et du dénigrement des autres communautés qui est en le corolaire –, il est opportun d'éviter deux inclinations. D'une part l'inclination à la généralisation, consistant à croire que les idées ethnocentristes des auteurs ci-dessus traduisent l'état d'esprit de chacun des membres de leur groupe d'origine. D'autre part, l'inclination à l'individualisation, consistant à supposer qu'il s'agit de propos isolés. Alpha Barry relève en effet que « *l'ethnie ne se transmet pas par le sang. Elle est une construction sociale qui se confond à la socialisation* »⁹¹. Ainsi, l'individu se structure dans un environnement où des manières de penser lui ont été inculquées, et par effet d'entraînement, il les inculque à d'autres, qui reproduisent les mêmes schémas suivant lesquels « *le groupe est la meilleure garantie supposée de survie biologique de l'homme* »⁹². C'est ce processus qui construit la « *politique d'affection* » dont parle Luc Sindjoun, c'est-à-dire la « *politique de mobilisation du soutien fondé sur les solidarités primaires* »⁹³.

Quelle est donc la place de la construction nationale dans cette arène où les communautés sont des acteurs mus par la volonté d'accroître leurs gains et de minimiser leur perte ?⁹⁴ Comment traiter la schizophrénie identitaire collective qui consiste à déclarer son appartenance nationale comme étant supérieure à son appartenance communautaire, mais à scruter les listes de nominations et de recrutements publics avec un œil polémique, afin de déterminer la part obtenue par sa communauté au regard de celle des autres ? De profondes lignes de fractures sont perceptibles concernant les outils à mobiliser pour canaliser les « *rivalités de clocher* »⁹⁵.

⁸⁹ La déclaration de Valère Bessala selon laquelle seuls les Bamiléké étaient concernés par la présentation d'un laisser-passer durant les troubles du maquis, a donné lieu à un large débat dans l'espace public, durant lequel des stratégies couplées d'autoglorification et de victimisation ont émergé.

⁹⁰ L'affirmation d'Abel Elimby Lobe selon laquelle Ernest Ouandié, leader de l'Armée Nationale de Libération du Kamerun dans les années 1960 est un « bandit » en raison des exactions humaines et foncières perpétrées par son organisation dans le Moungo, a donné lieu à de remarquables soubresauts intercommunautaires entre Bamiléké et Sawa

⁹¹ BANO BARRY (A.), *op. cit.*, p.105

⁹² EMBOUSSI (N.), *op. cit.*, p.68

⁹³ SINDJOUN (L.), « Ce que s'opposer veut dire : l'économie des échanges politiques », in SINDJOUN (L.) (Dir.), *Comment peut-on être opposant au Cameroun ? Politique parlementaire et politique autoritaire*, Dakar, Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, 2004, p.38

⁹⁴ EKAMBI DIBONGUE (G.) (Préface), in MEDOU NGOA (F. J.) (Dir.), *La vie politique camerounaise. Un regard introductif transversal*, Tome 1, Paris, Éditions Connaissances et Savoirs, 2024, p.26

⁹⁵ WONYU (E.), *op.cit.*, p.76

I- LES VOIES DE REGULATION DES TENSIONS INTERCOMMUNAUTAIRES

Dans la littérature existante, le constant d'un « *vivre-ensemble émaillé d'antagonisme et d'adversité* »⁹⁶ fait consensus. D'aucuns évoquent même le tribalisme comme un « *cancer* »⁹⁷. Toutefois, à ce diagnostic commun, des thérapies différentes sont proposées. Deux visions sont en concurrence dans l'espace public camerounais. Pour la première, le malaise est en réalité causé par l'absence de démocratie et la mal gouvernance (A), tandis que pour la seconde, c'est l'importation d'un modèle institutionnel inadapté aux réalités sociologiques, qui entretient des appétits communautaires pour le contrôle de l'État (B).

Page | 256

A- La voie de la démocratie : la mise au ban des communautés

Selon John Rawls, les institutions sociales secrètent d'importantes inégalités. Ces dernières sont « *non seulement présentes un peu partout, mais elles affectent les chances des hommes dès le départ dans la vie; il n'est en aucun cas possible de les justifier en faisant appel aux notions de mérite ou de valeur* »⁹⁸. Pour corriger lesdites inégalités, il faut que les hommes, placés dans une « *position initiale d'égalité* », définissent d'un commun accord les règles devant guider leur vie future. Au moment de fixer ces règles, personne n'a connaissance de sa classe sociale ou de son statut. Les principes applicables à tous sont choisis derrière un « *voile d'ignorance* » qui garantit l'équité sociale⁹⁹. En clair, dans ce modèle théorique, les identités particularistes devraient être masquées, pour ne pas influencer le choix des principes de gestion de la société.

Pour bon nombre d'intellectuels camerounais, c'est l'absence d'équité sociale relativement à la théorie rawlsienne, que l'on pourrait assimiler à un « *voile transparent* », qui crée des « *postures ethnorégionalistes* »¹⁰⁰, notamment à travers la mise en œuvre de l'équilibre régional¹⁰¹

⁹⁶ ABOUNA (P.), « La réalité culturelle camerounaise en alter-ego : plaidoyer pour un vivre ensemble de coexistence pacifique », in ABWA (D.) (Dir.), *op. cit.*, p.130

⁹⁷ KAMGA (V.), *op. cit.*, p.33 ; KENGNE POKAM (E.), *op. cit.*, p.91

⁹⁸RAWLS (J.), *Théorie de la justice*, Paris, Points, 2009, p.33

⁹⁹ *Ibid.*, pp.37-48

¹⁰⁰ GLO (N.), « Frontières politico-culturelles, légitimation/légalisation des replis identitaires et production structurelle des conflits entre identités primordiales au Cameroun », in OWONA NGUINI (M. É.), MBALLA ELANGA (E.) (Dir.), *op. cit.* p.98

¹⁰¹ Ces quotas sont fixés par province par le Décret N°82-407 du 7 septembre 1982 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 75-496 du 3 juillet 1975 fixant le régime général des concours administratifs en République Unie du Cameroun. Entérinés par l'arrêté ministériel n°10467 du 4 octobre 1982, ces quotas ont été revus le 20 août 1992 comme suit : Adamaoua (5%), Extrême-Nord (18%), Nord (7%), Centre (15%), Est (4%), Sud (13%), Ouest (13%), Littoral (12%), Nord-Ouest (12%) et Sud-Ouest (8%). Le décret n°2000/696 du premier ministre reprend la disposition sur les quotas dans le régime des concours administratifs au Cameroun et donne la compétence de leur fixation par région au premier ministre.

et de l'autochtonie¹⁰². Emboussi Nyano estime à cet égard que la nation est présumée être le « *règne des hommes sans tribus ou de la grande tribu regroupant tout le monde* »¹⁰³. Sur un ton analogue, Abel Eyinga pense que le sens du mot autochtone est « *porteur de germes destructeurs de toute idée d'un État national camerounais* »¹⁰⁴. Pour Maurice Kamto, « *sur le plan politique, il y a des citoyens et seuls les citoyens doivent prévaloir* »¹⁰⁵. Fabien Eboussi Boulaga le rejoint, estimant que la constitution, en parlant d'allogènes et d'autochtones, « *contient et légalise les germes et les justifications de la discorde et des guerres intestines* »¹⁰⁶. S'inscrivant dans le même champ, Jean Mfoulou juge que « (...) *l'équilibre régional est une politique tribale qui ne veut pas dire son nom et que, loin de contribuer à l'intégration nationale, elle mène tout droit à la fragilisation de l'État et à la désintégration de la nation* »¹⁰⁷.

En somme, c'est la démocratie, entendue comme égalité de tous devant la loi, qui est susceptible de construire une identité nationale, et non des « *combines villageoises ruineuses* »¹⁰⁸. Dans le prolongement de ce point de vue, la mal gouvernance est perçue comme contreproductive. Il se développe l'idée selon laquelle les ressources de l'État sont confisquées par un groupe au détriment du reste de la population, ce qui engendre des frustrations, et conduit les citoyens à se réfugier sous la coupe bienveillante de leurs communautés respectives¹⁰⁹. Pour Mongo Beti, « *le dirigeant camerounais le plus représentatif est un Beti catholique, comme il était naguère un Peuhl musulman : c'est ce que j'ai appelé souvent le tribal-confessionnalisme* »¹¹⁰. Dans le même ordre d'idées, Victor Kamga soutient que l'État ahidjoïste a procédé à une division « *idéologique-tribale du travail social: le commerce aux Bamileké, la culture aux Douala, l'espionnage aux Bamoun-Bafia, l'administration aux Boulou-Beti, et le pouvoir aux Foulbé...* »¹¹¹.

¹⁰² Elle fait son apparition dans la Constitution du 18 janvier 1996 (préambule et article 55), puis dans la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées, précisant que le Maire de la Ville (article 246) le président du conseil régional (article 307), les présidents et vice-présidents des conseils exécutifs du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (article 353) sont autochtones de la région.

¹⁰³ EMBOUSSI (N.), *op. cit.*, p.78

¹⁰⁴ EYINGA (A.) cité, ZOGNONG (D.), *op. cit.*, p.12

¹⁰⁵ KAMTO (M.) cité, MBONDA (E.-M.), *op. cit.*, p.78

¹⁰⁶ *Ibid.*, p.88

¹⁰⁷ MFOULOU (J.) cité, ZELAO (A.), « Le jeu politique en Afrique centrale : la dialectique historique entre centralisme et clientélisme », *Enjeux*, n°41, octobre-décembre 2009, p.36

¹⁰⁸ TONME (S.), *op. cit.*, p.24

¹⁰⁹ WOGAING FOTSO (J.), & OUAMBO OUAMBO (J.), « Regards croisés des camerounais sur le fédéralisme », in OWONA NGUINI (M. É.), MBALLA ELANGA (E.), *op. cit.*, p.255 ; . CHRÉTIEN (J.-P), « Les racines de la violence contemporaine en Afrique », *Politique africaine*, n°42, 1991, p. 26 ; MBUYINGA (E.), *op. cit.*, p.93

¹¹⁰ MONGO BETI, *Lettre aux Camerounais ou la deuxième mort de Um Nyobe*, Rouen, Edition des Peuples Noirs, 1986, p.11

¹¹¹ KAMGA (V.), *op. cit.*, p.35

Il y a ainsi une convergence entre les « libéraux » camerounais sur la question des communautés ethno-régionales : ils appellent à l'avènement de « *l'État sans ethnie et l'ethnie sans l'État* »¹¹². Le thème récurrent en la matière est celui du mérite et de la compétence, dans la mesure où une scène politico-administrative marquée par les paramètres communautaires ne peut produire que de la médiocrité¹¹³.

Il faut toutefois interroger ces lectures qui semblent analyser le fonctionnement des institutions politiques de manière désincarnée, sans les mettre en lien avec l'environnement social dont elles émergent pourtant. Ibrahim Mouiche nous apprend qu'en Afrique noire contemporaine, « *antérieur au fait étatique existe le fait ethnique. (...) C'est à tort que l'on prétendait minimiser la vivacité importante de cette donnée sociologique* »¹¹⁴. La démocratie, et spécifiquement le retour au multipartisme étaient perçus dans les années 1980 comme une donnée qui viendrait éteindre les braises de l'ethnicisme, car dès lors, les citoyens auraient eu l'occasion de se regrouper par « *affinité d'idées pour défendre leurs intérêts sociaux réels* »¹¹⁵. L'ouverture démocratique des années 90 a plutôt permis de constater que c'est l'action concertée du parti unique et de l'État autoritaire qui asséchait du mieux que possible¹¹⁶ le puits ethnique. En effet, la promulgation des lois de 1990¹¹⁷ a provoqué une explosion communautaire en termes notamment d'associations et de partis politiques.

S'agissant des associations, l'on peut citer entre autres le Cercle des Amis de la Forêt Équatoriale (CAFE), South West Elite Association (SWELA), North West Elite Association (ACGUI), Association Culturelle Guiziga, Association des Ressortissants de l'Adamaoua, Dynamique Culturelle Kirdi (DCK), Association Culturelle Mafa (ACULMAF), Dynamique Culturelle Mboum (DCM)¹¹⁸. Serge Paulin Akono Evang évoque également la « *consécration des*

¹¹² EMBOUSSI (N.), *op.cit.*, p.61

¹¹³ TONME (S.), *op. cit.*, p. 81 ; KAMGA (V.), *op. cit.*, pp 36 & 164 ; MBUYINGA (E.), *op. cit.*, p.93 ; EMBOUSSI (N.), *op. cit.*, p.80

¹¹⁴ MOUCHE (I.), « Ethnicité et multipartisme au Nord-Cameroun », *African Association of Political Science*, vol. 5, n°1, p.47

¹¹⁵ MBUYINGA (E.), *op. cit.*, p.94

¹¹⁶ Dès les premières années de l'indépendance, au sein du parti unique, les responsables déploraient la formation de comités de bases ethniquement homogènes. Lire BAYART (J.-F.), *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1985, p.268

¹¹⁷ loi n° 90-52 du 19 décembre 1990 relative à la liberté de communication sociale ; loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association ; la loi n°90/056 du 19 décembre 1990 au Cameroun portant sur la création des partis politiques

¹¹⁸ MOKAM (D.), *op. cit.*, p.74-75

« messes » ou « cultes » Bulu, Bassa, Ewondo et Duala, qui renforcent implicitement la conscience ethnique, déjà développée par les associations ethniques »¹¹⁹.

Envisager le bannissement des communautés de l'architecture institutionnelle au motif de l'existence d'un « État prébendal »¹²⁰ ou d'un « triangle équilatéral »¹²¹ au sommet de l'État, relève davantage de l'idéologie que de la praticabilité et de la viabilité politiques. D'ailleurs, les termes tels « *gada-mayo* »¹²², « *nkwa* »¹²³, « *bélóbélóbó* »¹²⁴, « *cam no go* »¹²⁵, traduisent pleinement l'idée que les différenciations sont profondément ancrées dans les grammaires locales. Des entités telles Dix millions de Nordistes¹²⁶, le Laakam¹²⁷, le Ngondo¹²⁸, le Kolo-Beti¹²⁹, dont les périmètres d'action ne font l'objet daucun secret, traduisent pareillement les réflexes organisationnels en vigueur.

De ce fait, il serait imprudent de penser qu'un État dépouillé de ces réalités puisse produire une quelconque légitimité à l'endroit des citoyens qui ne s'y reconnaîtraient pas de manière minimale, et que ce type d'État ne soit pas à l'origine de désengagements civiques. Aristide M. Menguele Menyengue signale à propos que l'équilibre régional est « *un principe de promotion du "vivre-ensemble" qui contribue à promouvoir la représentativité politico-administrative des groupes ethno-régionaux qui peuplent l'État du Cameroun de façon à ce que chaque citoyen camerounais puisse s'identifier aux élites politiques et administratives qui dirigent l'État* »¹³⁰. À cet égard, établir une synonymie entre équilibre régional et « médiocratie »¹³¹ suppose qu'il existerait des communautés dénuées d'esprits aptes à occuper des fonctions publiques. Il est donc

¹¹⁹ AKONO EVANG (S. P.), *op. cit.*, p.169

¹²⁰ MBOCK (C. G.) cité, *op. cit.*, p.157

¹²¹ Lire MANDJACK (A.), « "Le triangle équilatéral" du Cameroun. L'hypothèse du pouvoir confisqué de Roger Gabriel Nlep », www.peuplesawa.com, consulté le 17 février 2022

¹²² Signifie en fulfuldé « de l'autre côté du fleuve » et caractérise les sudistes non musulmans. Lire SEIGNOBOS (C.), TOURNEUX (H.), *Le Nord-Cameroun à travers ses mots. Dictionnaire de termes anciens et modernes*, Paris, IRD Éditions et Khartala, 2002, p.115

¹²³ ONANA (J. B.), *op. cit.*, p.338

¹²⁴ Il s'agit de ceux qui ne parlent pas l'ewondo. Lire ASSIPOLO (L.), « La stéréotypie sociolinguistique dans le champ politique camerounais », in ESSIÉNÉ (J.-M.), ASSIPOLO (L.) (Dir.) (Dir.), *Les dynamiques identitaires dans les sociétés plurielles de peuplement composite*, Douala, éditions Pygmies, 2022, p.158

¹²⁵ TAGOU (C.), *op. cit.*, p.182

¹²⁶ Plateforme créée par le journaliste Guibai Gatama, elle a été interdite par le Ministre de l'administration territoriale

¹²⁷ Crée en 1991, elle a notamment pour mission de défendre les intérêts des Bamiléké. Lire les statuts dans TONME (S.), *op. cit.*, pp.238-241

¹²⁸ Assemblée traditionnelle du peuple Sawa,

¹²⁹ Association qui vise à renforcer les liens de parenté et à promouvoir les cultures et traditions du peuple Beti

¹³⁰ MENGUELÉ MENYENGUE (A. M.), *op. cit.*, 2019, p.199

¹³¹ KAMGA (V.), *op. cit.*, p.36

nécessaire d'établir une distinction entre l'équilibre régional en lui-même, et les aménagements partisans¹³² auxquels il peut être exposé.

Concernant la question de l'autochtonie qui était déjà prégnante avant sa constitutionnalisation¹³³ en 1996, par-delà les débats philosophiques qu'elle alimente, l'analyse de son versant politique laisse clairement voir en arrière-plan des luttes pour l'accès aux ressources. Alpha Barry relève justement que : « *Les ethnies sont des paravents. Le fond du conflit reste la compétition que se livrent les « élites » pour la conquête et la préservation du pouvoir* »¹³⁴. Le cœur du sujet de l'autochtonie politique, ce n'est pas l'identité qui sert de façade, ce sont les mandats électifs et les prérogatives qui s'y rattachent. Au Cameroun, il ne concerne avec acuité qu'en réalité deux villes particulièrement cosmopolites, Douala et Yaoundé, où s'observe un « ménage ethnique »¹³⁵ plus intense. Les originaires de Douala et Yaoundé, qui auraient très peu de chance de remporter une quelconque élection en dehors de leur lieu de rattachement identitaire en raison du vote communautaire, instrumentalisent la question de l'autochtonie pour exister politiquement et symboliquement. De la même manière, les allogènes installés dans ces deux capitales, qui ne peuvent pas toujours candidater à une élection dans leur lieu de rattachement identitaire¹³⁶ (pour des raisons pratiques¹³⁷ et à cause de la concurrence imposée par les « frères » autochtones qui y vivent régulièrement), disqualifient l'autochtonie. C'est la question de l'exclusion de la table des priviléges qui anime les acteurs de tous bords, qu'il s'agisse de la rivalité Sawa/Bamiléké¹³⁸ à Douala ou de celle Beti/Bamiléké¹³⁹ à Yaoundé. En outre, la parole communautaire, ici comme ailleurs, trouve un terreau fertile dans la territorialisation. Philippe

¹³² EKAMBI DIBONGUE (G.) (Dir.), *Le chef, la famille et le pouvoir. La tendance dynastique dans les États africains*, Yaoundé, Ifrikiya, 2016 ; MBEMBE (A.) cité, ZO’O (F.), *op. cit.*, p.359
MANA (H.), *op. cit.*, p.543

¹³³ La question de l'autochtonie avait déjà été posée bien avant sa constitutionnalisation, lors des élections internes au RDPC en 1985 à Douala et Yaoundé. Deux écoles s'opposaient. L'une, estimant qu'il fallait, comme partout ailleurs, que le président de la section départementale soit originaire de l'ethnie locale. L'autre, considérant que compte tenu du statut cosmopolite de ces deux villes, on pouvait laisser n'importe qui briguer la présidence. La première école l'emporta. Jean-Jacques Ekindi et Emah Otu furent élus. Lire MBUYINGA (E.), *op. cit.*, p.25

¹³⁴ BANO BARRY (A.), *op. cit.*, p.92

¹³⁵ GERVAIS-LAMBONY (P.), « De l'usage de la notion d'identité en géographie. Réflexions à partir d'exemples sud-africains // The notion of identity in geography, a reflection through South African examples», *Annales de Géographie*, t. 113, n°638-639, 2004, p. 480

¹³⁶ Pour saisir les raisons sociologiques expliquant l'émigration Bamilélé, lire MBUYINGA (E.), *op. cit.* p.143 ; ABWA (D.), *op. cit.*, pp. 386-387

¹³⁷ Les candidats sont généralement installés à Douala et Yaoundé depuis des décennies, et y mènent leurs activités professionnelles

¹³⁸ Les Sawa sont minoritaires dans cette ville. Lire MBALLA ELANGA (E.), NGABA (S.), *op. cit.*, p.60

¹³⁹ Les Beti sont le groupe démographiquement dominant à Yaoundé, suivi des Bamiléké. Voir ONANA (J. B.), *op. cit.*, p.338

Gervais-Lambonny note que : « *les discours identitaires comprennent très souvent, sinon toujours, une dimension spatiale. Si l'identité est un discours qui permet de croire le monde ordonné, elle consiste en une écriture du passé (du temps) et de l'espace (et en cela, elle propose du territoire)* »¹⁴⁰. Ce propos est affermi par la récente polémique autour de la parlementaire Nourane Fotsing¹⁴¹.

En fin de compte, il apparaît que la préoccupation, en matière de cohésion nationale, n'est pas l'existence d'identités ethno-régionales à masquer pour faire émerger une identité nationale, mais davantage la répartition du pouvoir entre les communautés, de telle sorte que les rivalités hégémoniques et la peur commune de l'exclusion perdent de leur intensité.

B- La voie des communaucraties : la prise en compte officielle des communautés dans le partage du pouvoir suprême

Le débat intellectuel portant sur la nation se situe autour d'une opposition classique entre la « *nation contractualiste* » et la « *nation romantique* »¹⁴². La première renvoie à la conception française : c'est l'accord de volonté entre les parties, sur la base de principes mutuellement adoptés, qui crée la nation. Ainsi, malgré des langues, origines et cultures diverses, un peuple peut constituer une nation, du moment où une volonté de vivre-ensemble selon des principes applicables à tous existe. Cela suppose que le groupe constituant la nation peut s'agrandir du moment où les nouveaux arrivants s'intègrent au corpus existant. Quant à la seconde, il s'agit de la conception allemande : la nation s'impose de manière naturelle aux individus, en raison de traits communs à l'instar de la langue, des coutumes, de l'ethnie, de la race, la religion... Aucun accord de volonté n'est nécessaire, car les contours du groupe sont homogènes, et les frontières imperméables.

Au regard de la conception allemande, des travaux existent concernant la qualification des peuples en Afrique. Pour certains auteurs, les ethnologues occidentaux ont développé une logique proprement raciale et raciste, réservant les termes « tribu » et « ethnie » exclusivement aux peuples

¹⁴⁰ GERVAIS-LAMBONY (P.), *op. cit*, p.470

¹⁴¹ Députée de la circonscription de Wouri-Est dans la ville de Douala (région du Littoral), elle a sollicité un appui du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural pour l'allocation d'infrastructures dans la commune de Penka-Michel Région de l'Ouest). Tandis que pour certains, sa qualité de député de la Nation l'autorise à se déployer sur l'ensemble du territoire, pour d'autres, elle doit réserver exclusivement les avantages que lui confère son mandat à sa circonscription électorale.

¹⁴² CRETIEZ (X.), *Introduction à la science politique*, Paris, Éditions Armand Colin, 2018 (édition numérique), pp.60-61

dominés¹⁴³. Elenga Mbuyinga estime à ce propos que : « *au même titre que les Tchèques, Serbes, Croates, etc., étaient des nations en Europe au XIXe siècle, la réalité impose de considérer des peuples comme les Igbo, les Yoruba, les Hausa, les Fang, etc., comme des nations* »¹⁴⁴. Alpha Barry abonde dans son sens. D'après lui, « *les vaincus sont des « ethnies » et les vainqueurs des « Nations ». Partout où la colonisation a empêché de créer des États, les peuples qui auraient pu devenir des « Nations » sont devenus des membres d'ethnies* »¹⁴⁵.

A la lumière des catégorisations occidentales appliquées en dehors de l'Afrique, le Cameroun se pose donc comme un territoire non pas multiethnique, mais multinational, victime de l'héritage français. Ce dernier est défini par Estelle Etoh comme « *l'imposition dans un premier temps, puis la réception dans un second, des usages et pratiques français par les pays d'Afrique subsaharienne* »¹⁴⁶. Une analyse comparative entre les environnements politiques français et camerounais permettant de mettre en lumière les différences entre les deux contextes, s'impose à ce niveau.

La nation française est fondée en 1789 selon la conception « *contractualiste* », lorsque des représentants bourgeois du Tiers-État, mettant fin aux inégalités et aux priviléges de l'ordre féodal, proclament la nation comme « *représentation unitaire du peuple souverain* »¹⁴⁷. La nation prend corps autour de l'égalité politique et du respect des droits de l'homme comme principes communs aux membres du groupe, sous la férule d'un « *État fort et centralisé* »¹⁴⁸ capable de mettre en œuvre le projet révolutionnaire. Ensuite, l'émergence des « *sociétés politiques* », ancêtres des partis politiques, s'est faite, au gré des phases successives d'autoritarisme et d'ouverture, sur la base de « *courants d'opinion* »¹⁴⁹. Depuis lors, ces partis politiques s'y déconstruisent et se remodèlent du point de vue programmatique en fonction des causes qu'ils jugent les plus utiles à défendre et des attentes de leur électorat. Les militants des différentes formations politiques

¹⁴³ MBOKOLO (E.), « Le séparatisme katangais », in AMSELLE (J.-L.), M'BOKOLO (E.) (Dir.), *op. cit.*, p. 190 ;

¹⁴⁴ MBUYINGA (E.), *op. cit.* p. 263

¹⁴⁵ BANO BARRY (A.), *op. cit.*, p. 81

¹⁴⁶ ETOH EKWONENG (E.), « L'héritage français de « la science politique africaine francophone » : le cas du Cameroun », *Afrique contemporaine*, n° 277/1, 2024, p.338

¹⁴⁷ NAY (O.), *Histoire des idées politiques. La pensée occidentale de l'Antiquité à nos jours.*, Paris, Armand Colin, 2^{ème} édition, 2016, p.436

¹⁴⁸ *Ibid.*, p.397

¹⁴⁹ HUARD (R.) *La naissance du parti politique en France*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Science Politique, 1996, p.34

s'opposent en raison de désaccords idéologiques¹⁵⁰, sur des sujets tels l'immigration, le système de retraite, le niveau d'intervention de l'État dans l'économie, l'intégration européenne... Dans ce type de biotope politico-militant, la démocratie majoritaire ne manque pas de pertinence, parce qu'au terme du vote, le vainqueur est celui qui porte le projet de société le plus apprécié, ou le moins insupportable¹⁵¹ pour le corps électoral.

Au Cameroun par contre, la fenêtre d'opportunité qui aurait pu permettre de construire une « nation révolutionnaire » comme en France s'est refermée avec la persécution du seul mouvement politique des années 1950 qui rassemblait au-delà de la communauté d'origine de son leader, l'Union des Populations du Cameroun (UPC)¹⁵². L'État français « exporté »¹⁵³ et imposé dans les territoires occupés, puis légué à l'élite post-coloniale, avait pour seul objectif l'extraction des ressources économiques¹⁵⁴. L'UPC écartée, la dynamique de partis communautaires, suspendue dès l'érection de l'Union Nationale Camerounaise en 1966, resurgit à la faveur des années de braise. Selon Fred Medou, les partis politiques, innombrables, sont perçus comme des « rampes de lancement pour la conquête de la position présidentielle »¹⁵⁵. À ce sujet, de nombreux travaux¹⁵⁶ évoquent la couleur ethnique des suffrages électoraux. Dans le même sillage, Ramses Tsana souligne le rapport entre l'activité militante et la communauté ainsi : « (...) l'identification

¹⁵⁰ <https://www.ipso.com/fr-fr/fractures-françaises-opposition-la-bataille-france-insoumise-rassemblement-national>; <https://www.parismatch.com/Actu/Politique/Manon-Aubry-reaffirme-que-tout-oppose-LFI-et-le-RN-1598987>, consultés le 10 mai 2025

¹⁵¹ En ce qui concerne le cas des présidentielles françaises, les logiques de report de voix ont permis à des candidats de l'emporter plus facilement à quelques reprises simplement parce qu'ils avaient en face des représentants du Front National (devenu Rassemblement National), porteurs d'une idéologie considérée comme extrême par une partie du pays. (2002, 2017)

¹⁵² Lire LIRE DELTOMBE (T.), DOMERGUE (M.), TATSITA (J.), *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2011, pp. 91-92 ; Il faut tout de même noter que l'expansion de l'UPC fut aussi parasitée par des revendications d'autochtérie des leaders locaux. Lire MBEMBE (A.), *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960). Histoire des usages de la raison en colonie*, Paris, Éditions Karthala, 1996, pp. 236-237

¹⁵³ SINDJOUN (L.), *L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Paris, Economica, 2002, p.37

¹⁵⁴ MBEMBE (A.), *op. cit.*, pp.161-191

¹⁵⁵ MEDOU NGOA (F. J.) « La vie politique camerounaise au prisme du pluralisme partisan : plus de trois cents partis politiques pour quoi faire ? », in MEDOU NGOA (F. J.) (Dir.), *op. cit.*, p.123

¹⁵⁶ MENTHONG (H.-L.), « Vote communautariste au Cameroun : un vote de cœur, de sang et de raison », in *Politique africaine*, n°69, 1998, p.49 ; SINDJOUN (L.), « Ce que s'opposer veut dire : l'économie des échanges politiques », *op. cit.*, p.38 ; TSAFACK (D.), « Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) : Radioscopie et trajectoire d'un parti présidentiel », *Groupe de Recherche et d'information sur la paix Et la sécurité*, Note n°35, 2016, p.19 ; ENGUELENGUELE (M.), « L'explication du vote dans les systèmes politiques en "transition" d'Afrique subsaharienne. Éléments critiques et perspectives de développement », CURAPP-CNRS (UMR6054)/IRIC, s.d., p.3 ; Ndelo (F.), « La contribution des élites et des chefs traditionnels de la Lékié à la réélection du candidat Paul Biya lors des présidentielles au Cameroun », in MEDOU NGOA (F. J.) (Dir.), *La vie politique camerounaise. Un éclairage par les élections*, Tome 2, Paris, Éditions Connaissances et Savoirs, 2024, p.120 ; BOULOUNG (A.), « La construction de l'État-nation au Cameroun à l'épreuve du tribalisme », *Collection Pluraxes/Monde*, vol.1, n°3, novembre 2023, p.154

au groupe à travers l'engagement dans le « parti de son frère », est un motif de satisfaction et donc une rétribution symbolique. Pour immatérielle qu'elle soit, cette rétribution suffit parfois à structurer l'engagement de certains militants »¹⁵⁷.

De plus, le seul appareil partisan qui peut revendiquer une couverture nationale solide dans chacune des régions du Cameroun est le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais¹⁵⁸, compte tenu de sa capacité de redistribution en tant que parti-gestionnaire de l'État. Et même ce parti ne déroge pas à la règle, disposant de ce que Jacques Fame Ndongo nomme « *socle granitique* »¹⁵⁹, logé au Sud du pays, région d'origine du président de la République.

Page | 264

Sous ce prisme, le jeu politique devient un ensemble « *d'affrontements interethniques déguisés* »¹⁶⁰. Les communautés ayant le poids démographique le plus important au plan local comme national peuvent imposer « *une dictature de groupe* »¹⁶¹. D'ailleurs, le fait que depuis le retour au multipartisme intégral, les lois organisant les élections prescrivent la prise en compte des « *différentes composantes sociologiques* »¹⁶² dans les listes des partis, traduit la volonté d'éviter autant que possible des monopoles communautaires à la fois dans les urnes et au niveau des exécutifs élus. La finalité est de préserver autant que faire se peut le « *vivre-ensemble* », paramètre totalement inexistant dans le « *système de référence* » français.

C'est dans ce contexte qu'une certaine littérature conteste le « *mimétisme* »¹⁶³ institutionnel, et appelle à la mise en œuvre de mécanismes en phase avec les réalités sociologiques camerounaises. Mbonji Ejenguele parle de « *réconcilier le pouvoir politique avec la nature des sociocultures africaines actuelles qui sont ballotées entre les référents anciens et modernes* »¹⁶⁴. Ferdinand Zo'o appelle à « *transiter de la démocratie quantitative exigeant le système « un*

¹⁵⁷ TSANA NGUEGANG (R.), « Démocratisation et militantisme dans la vie politique camerounaise : un engagement de cœur ou de raison ? », in MEDOU NGOA (F. J.) (Dir.), *op. cit.* pp.196-197

¹⁵⁸ Le RDPC est la dénomination qu'à pris l'ex parti unique, l'UNC, en mars 1985 à Bamenda (Région du Nord-Ouest)

¹⁵⁹ Jacques Fame Ndongo est le secrétaire national à la Communication du parti au pouvoir. Lire <https://www.rdpdm.cm/2016/06/sud-socle-granitique/>, consulté le 15 avril 2025

¹⁶⁰ LIBII (C.), *Le fédéralisme communautaire. Compromis pour la paix durable, la croissance collective, l'inclusion et le respect des entités*, Yaoundé, Éditions Dinimber et Larimber, 2021, p.177

¹⁶¹ ABOUNA (P.), *op. cit.*, 2011, p.120

¹⁶² Loi n° 92-002 du 14 Août 1992 fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux modifiée et complétée par la loi n°2006/010 du 29 décembre 2006 (article 3) ; loi n° 2006/006 du 14 juillet 2006 fixant les conditions d'élection des sénateurs (article 7) ; loi n° 2012/001 du 19 avril 2012 portant code électoral, modifiée et complétée par la loi n° 2012/017du 21 décembre 2012, (articles 151, 164, 171, 181, 218, 246)

¹⁶³ BUGNICOURT (J.), « Le mimétisme en Afrique : obstacle majeur au développement », *Revue française de science politique*, 6, 1973, p. 1239-1267 ;

¹⁶⁴ MBONJI EDJENGUELE (Préface), ABOUNA (P.), *op.cit.*, 2011, p.9

Homme une voix » à la démocratie qualitative entendue comme la nécessaire considération de ces communautés comme des unités politiques élémentaires du système politique et non une considération exclusive de l’élite »¹⁶⁵. Du point de vue de Melchor Mbonimpa :

il y a des tribus en Afrique. Il faut en tenir compte, ou mieux : il faut compter avec elles. On ne peut démocratiser en faisant comme si la libre compétition des ‘partis’ politiques rendrait automatiquement caduc le conflit des tribus... Dans l’Afrique actuelle, la société sans tribus n’est que l’illusion de ceux qui sont fascinés par les raccourcis et pressés de jouir. A tort ! Car le refoulement hysterique, frénétique et pathétique qui pousse à ignorer ce qui crève les yeux (que la tribu est plus vivante que jamais, pour le meilleur et pour le pire), ne peut aboutir qu’au désastre¹⁶⁶.

Page | 265

Afin de mieux saisir cette option « communautarienne » qui se démarque de celle « libérale » pour laquelle les identités primordiales doivent être reléguées dans les sphères privées¹⁶⁷, nous allons présenter ce que nous regroupons sous le vocable « communaucraties ». Il s’agit des technologies de répartition qui intègrent l’origine communautaire comme critère officiel et décisif d’accession au pouvoir. Nous excluons donc de la présente articulation le « *fédéralisme communautaire* » de Cabral Libii¹⁶⁸, qui insiste davantage sur l’organisation politico-administrative, contrairement aux travaux de Paul Abouna sur « *le pouvoir de l’ethnie* », ou de Célestin Tagou et Joseph Owona sur la « *démocratie rotative* ». Ces auteurs, s’intéressent spécifiquement à la distribution du pouvoir¹⁶⁹ entre les communautés.

Paul Abouna démontre comment l’ethnie s’insère aussi bien dans les logiques d’occupation géographique des quartiers que dans les institutions telles les Églises, les médias, les partis politiques, et constate le risque de disparition des minorités ethniques en lien avec le vote majoritaire. Fort de ses observations, il invite à « *sortir le pouvoir de l’ethnie du maquis, de la*

¹⁶⁵ ZO’O (F.), « L’altération du “vivre-ensemble” par le phénomène du repli identitaire au Cameroun », in ABWA (D.) (Dir.), *op. cit.*, p.363

¹⁶⁶ TAGOU (C.), *op. cit.*, p.106

¹⁶⁷ MBONDA (E.-M.), *op. cit.*, p.10

¹⁶⁸ Député et président national du Parti Camerounais pour la Réconciliation Nationale, il propose de remodeler le territoire en « régions identitaires » autonomes (une trentaine) avec une « gouvernance de proximité ». Lire LIBII (C.), *Le fédéralisme communautaire. Compromis pour la paix durable, la croissance collective, l’inclusion et le respect des entités*, Yaoundé, Éditions Dinimber et Larimber, 2021, ainsi que la critique pluridisciplinaire de cet ouvrage : OWONA NGUINI (M. É.), MBALLA ELANGA (E.) (Dir.), *op. cit.*

¹⁶⁹ Cette énumération ne prétend à aucune exhaustivité, elle ne concerne que les modèles que nous avons pu recueillir dans le cadre de notre recherche documentaire

clandestinité et de la marginalité dans lesquels il se trouve, en le reconnaissant, en le justifiant et par-dessus tout en le légalisant. La vie et la survie des ethnies et de l’État du Cameroun en dépendent »¹⁷⁰. Aussi propose-t-il une démocratie intraethnique qui permettra de désigner les représentants de chaque ethnie au sein des circonscriptions prédéfinies, l’autonomisation de toutes les circonscriptions ethniques dans tous les domaines, excepté la sécurité nationale, les relations extérieures et les finances, la dotation à chaque ethnie d’un poids chiffré correspondant à une partie du pouvoir national. Enfin, il propose que le Chef de l’État soit élu à la majorité des poids chiffrés des ethnies à l’échelle nationale¹⁷¹.

Joseph Owona, à la suite¹⁷² de Célestin Tagou, propose une démocratie rotative. Au terme de son analyse des systèmes politiques précoloniaux au Cameroun, Joseph Owona singularise la chefferie de Balikumbat, qui rote entre les trois clans royaux Galabe, Gwanyin et Nyamnyin de 1834 à nos jours. Selon lui, elle est un exemple d’alternance dont on pourrait s’inspirer : « *L’alternativité régionale s’avèrera peut-être comme la règle la plus souhaitable, consistant en une rotation du pouvoir suprême entre toutes les régions du pays: Nord, Sud, Extrême-Nord, Ouest et Est, rompant avec le fameux ping-pong nord-sud* »¹⁷³.

Ces deux premiers modèles ont le mérite d’être « *crisothérapeutiques* »¹⁷⁴. On peut toutefois questionner leur imprécision. Paul Abouna n’indique ni les caractéristiques qui permettront de dresser une liste définitive des ethnies, ni le mode de calcul de la dotation de chaque ethnie. S’agissant de Joseph Owona, son modèle reste muet sur le mécanisme d’action par lequel la rotation régionale prospérerait. Il n’établit pas à quoi renvoient concrètement les régions administratives qu’il désigne, ni par quel canal l’alternance émergera.

La « *démocratie rotative* » de Célestin Tagou est certainement la plus claire du point de vue de son implémentation. Reprenant un cadre conceptuel mis sur pied par un groupe de politologues allemands, il distingue le « *groupe stratégique* » des « *groupes conflictuels* ». Le groupe stratégique est celui dont les membres contrôlent l’État à travers les fonctions

¹⁷⁰ ABOUNA (P.), *op. cit.*, 2011, p.123-124

¹⁷¹ *Ibid.*, p.121

¹⁷² Célestin Tagou ayant publié ses travaux avant Joseph Owona, revendique la paternité de la « *démocratie rotative* », estimant que le fait pour Joseph Owona de ne pas l’avoir cité, relève d’une « *faute méthodologique* ». Voir TAGOU (C.), *op. cit.*, p.211. Il faut noter que le modèle d’organisation rotative du pouvoir avait déjà été évoqué à la conférence de Foumban en février 1961. Lire à ce sujet MENGUELE MENYENGUE (A.M.), MFENJOU NDAM (A.), « *La dialectique paix et guerre dans le discours sur la succession présidentielle au Cameroun* », *Revue Internationale du Chercheur*, vol.4, n°2, 2023, p.430

¹⁷³ OWONA (J.), *op. cit.*, pp. 95-96

¹⁷⁴ WANGBA (J.), *op. cit.*, p.128

administratives et de redistribution des ressources. Les groupes conflictuels sont ceux à la périphérie du pouvoir, et qui nourrissent des frustrations. Il ajoute que « *les deux groupes se méfient mutuellement, s'insultent, se collent des clichés, ne se tolèrent pas et coexistent dans une sorte de guerre froide psychosociale jusqu'au jour où l'étincelle éclate et la violence et l'inimitié, prennent le dessus sur le dialogue et la raison* »¹⁷⁵. Aussi propose-t-il un modèle destiné à dissiper les peurs et les frustrations.

Il distingue ainsi 7+1 groupes stratégique et conflictuels. Les Pahouins (Centre/Sud/Est) constituent le groupe stratégique. Quant aux groupes conflictuels, il s'agit des Bamiléké (Ouest/Nord-Ouest) ; des Fulbé ou Peulhs (Adamoua, Nord, Extrême-Nord) des Sawa (Littoral, Sud-Ouest, Sud); des Bassa (Littoral, Centre), des Bamoun (Ouest) ; des Kirdi (Extrême-Nord) et des Anglophones (Nord-Ouest et Sud-Ouest) qui représentent le +1 de la formule 7+1.¹⁷⁶

Il les regroupe ensuite en quatre « *régions électorales* » à partir desquelles le pouvoir présidentiel devra roter tous les dix ans. En termes de mise en œuvre, l'auteur propose qu'à chaque élection présidentielle, tous les partis politiques soient tenus de présenter un candidat originaire d'une seule région.

- La Région de la Côte (Sawa francophone, Sawa anglophone du Sud-ouest, Bassa du Littoral...) ;
- La Région de l'Équateur (Pahouins, Bassa du Centre, Mbamois...) ;
- La Région de Grassland (Bamiléké, Anglophones du Nord-ouest et Bamouns) ;
- La Région du Sahel (Peuls, Haoussas, Kanuris et Kirdis...).

Le premier avantage de ce modèle est qu'il essaie de mettre en relief des blocs culturels perfectibles¹⁷⁷, et non des découpages ethniques de nature à créer des revendications autonomistes et des émiettements supplémentaires, comme l'atteste la situation éthiopienne¹⁷⁸. Le deuxième avantage est qu'il n'implique pas une « autochtonie sociale » réclamant que chaque citoyen habite

¹⁷⁵ TAGOU (C.), *op. cit.*, p.118

¹⁷⁶ *Ibid.*, p.153

¹⁷⁷ Il reste que l'homogénéisation de ces régions est problématique pour qui connaît les interactions entre les communautés impliquées (Kirdi versus Peulh ; Bamiléké versus Bamoun, Arabe Choa versus kotoko, etc).

¹⁷⁸ HEROUX (A.), « République Fédérale de l'Éthiopie : Vers une stabilité démocratique ou la dissolution ? », in *Federaslim-e*, vol.17, n°1, 2016, pp. 76-94

dans son lieu identitaire de rattachement. Sa mise en œuvre ne demanderait donc aucun déplacement de population.

Le troisième avantage, certainement le plus important pour la construction nationale, est sa vertu intégrationniste. Une intégration nationale non pas par les discours et les textes, ce qui s'est révélé inopérant ; non pas par les nominations et les recrutements publics, ce qui est certes nécessaire mais clivant ; une intégration nationale par le marqueur communautaire le plus prépondérant de la scène politique : l'appareil partisan. Ce ne serait donc plus l'identité ethno-régionale qui départagerait les candidats à l'élection présidentielle face à un corps électoral regroupant l'ensemble de la population, vu qu'ils seraient tous originaires d'une même « aire culturelle ». Il ne demeurerait que l'offre programmatique et le tempérament pour différencier les candidats aux yeux de la plus grande partie des votants. Par ailleurs, au-delà de la fin du « *gouvernement perpétuel* »¹⁷⁹, le fait de laisser le soin aux partis politiques de choisir les candidats les obligeraient à recruter leurs cadres dans toutes les communautés, à l'effet de préparer les échéances électorales et de présenter les plus aptes à faciliter leurs succès électoraux. Nombre de citoyens se retrouveraient également à mener des campagnes et à souhaiter la victoire de candidats issus de communautés différentes des leurs, au point où il n'est pas impossible qu'au bout de quelques décennies, si le sentiment national est suffisamment développé, l'on puisse revenir à la « *démocratie libérale* »¹⁸⁰ actuelle.

En somme, la littérature politique en matière de répartition ethno-régionale du pouvoir a produit des bases pouvant servir à des réflexions susceptibles de pacifier les rapports intercommunautaires.

Conclusion

L'analyse des rapports entre les communautés ethno-régionales et l'État au Cameroun amène à conclure qu'en dépit du discours politique officiel et des aménagements juridiques visant à la construction nationale, il s'agit d'un « *vaste chantier qui peine à s'achever* »¹⁸¹. Les différentes communautés se livrent une concurrence victimaire pour capter les ressources de l'État à travers la fibre identitaire qu'instrumentalisent les élites. Dans le même élan, des discours

¹⁷⁹ OWONA NGUINI (M. É.), « Le gouvernement perpétuel en Afrique centrale : le temps politique présidentialiste entre autoritarisme et parlementarisme dans la CEMAC », *Enjeux*, N°19, 2004, p.13

¹⁸⁰ TAGOU (C.), *op. cit.*, p.194

¹⁸¹ ZELAO (A.), *op. cit.*, p.35

autoglorificateurs issus de diverses communautés trahissent des penchants hégémoniques pour le contrôle des commandes centrales de l’État. En conséquence, les ethnies « *s'épient, se suspectent, se provoquent, s'esquivent...* »¹⁸².

Ce climat socio-politique, causé par un sentiment d’appartenance nationale rudimentaire, est envenimé par une économie néocoloniale¹⁸³ inapte à la création d’industries pouvant absorber la jeunesse oisive. Au-delà des réformes économiques, la question foncière¹⁸⁴ se doit également d’être au centre des préoccupations, compte tenu des expropriations et irrégularités soustrayant de nombreux camerounais à la terre susceptible de produire des revenus pour eux. Faute de quoi, un flot ininterrompu de personnes tourneront davantage leur regard vers l’État, déjà premier employeur du pays et largement débordé. Les revendications sociales usuelles, qui prennent des formes corporatistes ailleurs, épouseront davantage des contours nocifs pour la cohésion nationale, menant à des violences intercommunautaires supplémentaires¹⁸⁵. Comme le relève Ernest Mbonda, « *non moins paradoxalement, c'est la prise en compte du facteur ethnique qui constitue le meilleur moyen de le faire «oublier» dans les revendications politiques* »¹⁸⁶.

Dans la mesure où les saisons électorales coïncident généralement avec l’intensification du commerce ethnique, le cycle électoral (élections présidentielles, régionales, municipales et législatives) qui s’annonce pourrait représenter l’opportunité parfaite de se saisir des réflexions existantes en matière de répartition du pouvoir entre les communautés.

¹⁸² TONME (S.), *op. cit.*, p.206

¹⁸³ MBUYINGA (E.), p.320

¹⁸⁴ MANA (H.), *op. cit.*, pp.598-608 ; ZOGNONG (D.), *op. cit.*, p.11

¹⁸⁵ <https://actucameroun.com/2025/02/20/meyo-centre-des-violences-xenophobes-qui-interrogent-la-cohesion-nationale/>, consulté le 10 mai 2025

¹⁸⁶ MBONDA (E.-M.), « Quiproquos au sujet de la «justice ethnique». Un État sans ethnies est-il possible? », *Ethica*, Volume 19, n°2, 2015, p.99

R.I.D.S.P

REVUE INTERNATIONALE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

Une revue mensuelle dédiée à la recherche approfondie

